

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

NOTRE JEUNESSE

par

S. Exc. Mgr COURCHESNE

Archevêque de Rimouski



LES ASSOCIATIONS NEUTRES

Communiqué de S. Ém. le cardinal VILLENEUVE, O. M. I.

Lettre de S. Exc. Mgr LANGLOIS

Évêque de Valleyfield

Avril-Mai 1946

NOS 387-388

1961, RUE RACHEL EST, MONTRÉAL

Prix : 25 sous

Tous droits réservés

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

(Abonnement: \$1.50 par an)

- 1a. *L'Ecole Sociale Populaire.*
 2. *L'Organisation ouvrière dans la province de Québec* (2^e édition, 1913), Arthur Saint-Pierre
 7 et 12. *La Caisse populaire.* Alphonse Desjardins
15. *L'Encyclique « Rerum notarum ».* S. S. Léon XIII
- 18-19. *Contre l'alcool.* Dr Joseph Gauvreau
 20-21. *Un catholique social: Frédéric Ozanam.* Abbé Gouin, P.S.S.
30. *L'Utopie socialiste — I.* XXX
 46. *A propos d'immunités.* R. P. Gonthier, O. P.
 51. *Les Avantages de l'agriculture.* R. P. Alexandre Dugré, S. J.
 53-54. *Le Règne social du Sacré Cœur.* Abbé Gouin, P. S. S.
 55. *Le Cemploi coopératif.* Anatole Vanier
 59. *Le Clergé et les œuvres sociales.* R. P. Archambault, S. J.
 62-63-64. *Vers les terres neuves.* R. P. Alexandre Dugré, S. J.
 76. *Nos errements agricoles.* R. P. Edgar Colclough, S. J.
 86. *Le Problème social et sa solution.* Abbé Edmour Hébert
 87. *Les Semaines sociales.* E. S. P.
 88-89. *De l'Internationalisme au Nationalisme.* Alfred Charpentier
 91. *L'Action sociale.* Antonio Perrault
 92-93. *La Grèce et l'enseignement catholique.* R. P. Villeneuve, O. M. I.
 94. *Programme d'action sociale.* Ed. Montpetit
 96. *L'Organisation professionnelle.* Mgr L.-A. Paquet
 97. *Syndicats patronaux.* Abbé Emile Cloutier
 100. *Le Salaire.* Abbé Edmour Hébert
 102. *La Question des chemins de fer.* XXX
 103. *Les Caisse Desjardins, œuvre sociale.* Wilfrid Guérin
105. *L'Organisation ouvrière catholique au Canada.* E. S. P.
 106. *Réformes scolaires.* E. S. P.
 107. *Le Travail du dimanche dans notre industrie.* Mgr Eugène Lapointe
 110. *La Société catholique de Protection.* E. S. P.
 111. *Le Problème des narcotiques au Canada.* Olivier Carignan
 112. *Le Charbon au Canada.* Paul Chartier, S. J.
 113-114. *Le Nord qui s'ouvre.* R. P. Al. Dugré, S. J.
 115. *Les Trois Étapes de la question ouvrière.* Abbé Edmour Hébert
 116-117. *Dans les chantiers.* R. P. J.-A. Desjardins, S. J.
 118. *La Mortalité infantile.* Dr Joseph Gauvreau
 120-121. *Le Chômage.* Gérard Tremblay
 122. *L'Eucharistie et la question sociale.* R. P. Léo Boismenu, S. S. S.
 124. *Le Patriotisme.* S. G. Mgr Lafliche
 125. *L'Apprentissage.* E. S. P.
 126-127. *Notre problème agricole.* Charles Gagné
 128. *Les Forces hydrauliques.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 129. *L'Art ménager.* Abbé Arm. Beaugregard
 130. *Le Domaine rural canadien.* G. Bouchard
 132. *La Jeune Fille et les œuvres de charité.* R. P. Adélar Dugré, S. J.
- 133-134. *Pour et contre le tabac.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 135. *Vers l'émancipation économique.* G.-E. Marquis
 136-137. *Le Travail de nuit dans les boulangeries.* XXX
 138. *Expansion industrielle dans le Québec.* G.-E. Marquis
 139. *Le Logement et la santé.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 142. *L'Éducation de la Justice.* R. P. Louis Lalande, S. J.
 143. *Abolitionnisme ou Réglementation.* R. P. J. Salsmans, S. J.
 144. *L'Actionnariat syndical.* Max. Turmann
 145-146. *Le Conseil national d'Éducation.* C.-J. Magnan
 147. *Jeunes d'autrefois. Jeunes d'aujourd'hui.* R. P. Maurice H.-Beaulieu, S. J.
 148. *Éclaircisseurs canadiens-français.* R. P. Adélar Dugré, S. J.
 149-150. *La Pulpe et le Papier.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 151. *L'Atelier syndical fermé.* Alfred Charpentier
 155. *L'Effort économique de notre race.* Rodolphe Laplante
 156-157. *La Forêt canadienne.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 158. *Le Caractère de l'adolescent.* R. P. Paul-Émile Farley, C. S. V.
 159-160. *Les Allocations familiales.* R. P. Léon Lebel, S. J.
 161. *L'Association professionnelle.* Abbé Maxime Fortin
 162. *Fédération des Œuvres d'hygiène infantile.* XXX
 163. *La Réforme du calendrier.* J.-H. Richardson
 164. *Les Petites Industries féminines à la campagne.* Georges Bouchard
 165. *L'Union ouvrière.* Abbé L.-A. Lafortune et Gérard Tremblay
 166. *Les Anciennes Corporations.* R. P. Stanislas, P. S. V.
 167. *Le Communisme international au Canada.* E. S. P.
 168. *Parents et Maîtres, leur collaboration.* Abbé Arthur Maheux
 169. *L'Enseignement agricole d'hiver.* Albert Rioux
 170. *Le Cinéma.* Oscar Hamel
 171. *La Crise protestante.* R. P. Ad. Dugré, S. J.
 172-173. *La Formation technique.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 174. *La Gaspésie intérieure.* Péninsulaire
 175. *Chefs ouvriers catholiques.* L.-G. Hogue
 176. *La Mission sociale de l'hygiène.* Dr J.-A. Baudouin
 177. *Les Associations ouvrières au Canada.* E. S. P.
 178. *Rotary et Maçonnerie.* E. S. P.
 179. *L'Indissolubilité du mariage.* R. P. E. Jombart, S. J.
 180. *Le Tourisme, source de richesse.* Eugène L'Heureux
 181. *La Vaccination antituberculeuse.* Dr J.-C. Bourgoïn
 182. *L'Utilisation des sous-produits de la pêche.* Joseph Risi

NOTRE JEUNESSE

par

S. Exc. Mgr COURCHESNE

Archevêque de Rimouski



LES ASSOCIATIONS NEUTRES

Communiqué de S. Ém. le cardinal VILLENEUVE, O. M. I.

Lettre de S. Exc. Mgr LANGLOIS

Évêque de Valleyfield

BIBLIOTHÈQUE
SAINTE-ÉLISABETH

HN

31

E34

U.387-388

1946

NOTRE JEUNESSE ¹

par S. Exc. Mgr COURCHESNE,
Archevêque de Rimouski

Avant-propos

MESSIEURS ET CHERS COLLABORATEURS,

1. A qui nous faisons appel: notre jeunesse diocésaine.

La présente circulaire s'adresse à notre jeunesse du diocèse: celle qui est encore aux études dans l'une de nos institutions, et celle qui, dans la période d'attente entre l'école et la vie matrimoniale, doit avoir le souci de se perfectionner encore en vue de ses futures responsabilités. Je fais toutefois passer par vous qui êtes au ministère paroissial, à celui de l'enseignement ou à celui de l'aumônerie de l'une de nos maisons de formation de la jeunesse, l'enseignement donné dans cette lettre. Vous saurez le mettre à la portée de tous. L'un des bons moyens me paraîtrait être celui des équipes d'étude dirigées par les membres de la section juvénile de votre comité paroissial d'Action catholique, et, dans les maisons d'enseignement, par les membres du comité d'Action catholique chargé de mettre en œuvre tout ce qui, dans le monde étudiant, laisse aux élèves plus d'initiative que la classe même la plus active ne peut leur en laisser: académies, cercles d'études, cercles pédagogiques, sans exclure le comité des loisirs et délassements. Vous pourrez préparer cette étude selon le mode adopté pour la préparation de vos chefs d'équipes du *Centre Saint-Germain* en vue des équipes familiales. Vous laisserez ensuite ces membres du comité rencontrer leurs congénères et avec eux, ou avec elles, analyser la substance de ce qui leur est proposé. Il me semble qu'ensuite une réunion générale de votre jeune monde pourrait présenter le sujet d'étude sous la forme d'un forum, où les questions et réponses s'échangeraient entre les jeunes ainsi munis d'une

1. Bien que cette Lettre pastorale de S. Exc. Mgr Courchesne n'ait été destinée qu'à son clergé, nous sommes heureux de pouvoir l'offrir à nos lecteurs avec la bienveillante autorisation de son auteur. Elle traite, en effet, d'un problème qui intéresse prêtres et laïcs de tout le pays et l'étudie avec une rare élévation de vues et un grand sens pratique. Que le nouvel archevêque de Rimouski, dont nous avons déjà publié plusieurs écrits, veuille bien recevoir, avec l'expression de notre gratitude, nos respectueux hommages pour la haute dignité que Rome vient de lui conférer.

Ce travail a paru en deux parties: la première est datée du 10 janvier 1946, la deuxième du 11 février. (Note des Éditeurs.)

meilleure préparation. Il vous resterait à tirer les conclusions et à formuler les mots d'ordre. Car cela n'est qu'un point de départ. C'est pour qu'elle continue de perfectionner toutes ses aptitudes humaines au service du règne de Dieu que j'interpelle aujourd'hui par vous la jeunesse du diocèse: la jeunesse de tout rang, depuis la petite école, en passant par nos institutions plus élevées, jusqu'à la jeunesse qui se prépare à faire son choix d'un état: vie religieuse, ou vie chrétienne dans les diverses professions de la vie séculière.

Il va de soi que le présent exposé s'en tient aux propositions générales destinées à toutes ces catégories. C'est au cours des échanges de questions et réponses que les applications spéciales et concrètes trouveront à se placer.

2. Notre jeunesse doit d'abord prendre sa part à l'Action catholique de la famille et doit vivre de la vie de la paroisse ou de l'institution où elle se forme.

Il doit rester bien entendu que le labeur proposé ici à notre jeunesse ne vient pas supplanter celui que l'organisation diocésaine lui demande déjà. Elle se doit de prendre part active aux équipes familiales, et la jeunesse de nos maisons d'éducation doit continuer de prendre connaissance, selon le même mode, de ce qui sert dans les familles à faire repenser la doctrine catholique et à inspirer les résolutions nécessaires au devoir d'état, qui est l'Action catholique quotidienne à la portée de tous, la plus urgente. Il ne faudra donc pas, sous prétexte d'organisation juvénile dans la paroisse, que l'on soustraie la jeunesse à ses devoirs d'apostolat au sein de la famille. Ce ne serait pas plus sage que de la soustraire aux obligations ordinaires de la vie paroissiale. Nos jeunes se doivent donc d'abord de donner à la vie familiale la première ferveur de leur zèle catholique.

Mais, parce qu'ils ont la jeunesse et une capacité plus grande d'activité, nous devons leur demander plus d'étude qu'aux adultes. Parce qu'en même temps les jeunes sont plus aptes à recevoir et à se donner une formation qui aide à les faire grandir en âge, en grâce et en sagesse, nous avons le devoir et le droit de leur demander de faire plus encore qu'accepter des parents, et des maîtres ou institutrices, l'impulsion heureuse que l'Église et la loi naturelle commandent aux éducateurs de donner à cette fin. Très tôt aussi les obligations de leur baptême pressent nos jeunes de n'être pas seulement passifs dans ce labeur de leur éducation: d'où le travail que chacun doit s'im-

poser pour former sa conscience, fortifier sa volonté et tremper son âme aux austérités nécessaires à la santé de l'âme et du corps. C'est le travail que le *Centre Saint-Germain* propose à tous ses lecteurs du diocèse, à toutes les familles. Il faudra donc que nos jeunes y donnent tout d'abord leur attention, à l'école et dans la famille.

De plus, pour les raisons données tout à l'heure, notre jeunesse doit à sa confirmation de s'entraîner et de se former à l'exercice d'un apostolat chrétien approprié à son âge, sans doute, mais qui prévoit aussi les responsabilités d'un âge plus avancé. Et c'est sur ce point que je viens insister. Ceci demandera à notre jeunesse un effort supplémentaire. Je la crois assez généreuse pour ne pas s'y dérober. Et voici ce qui me paraît s'offrir à l'ardeur de notre jeunesse des deux sexes, groupée ou fédérée, dans les différentes organisations qui lui sont consacrées dans la paroisse, autour du comité d'Action catholique.

3. *Les trois grandes tâches de l'union catholique de notre jeunesse diocésaine. Leur opportunité actuelle.*

1° A l'école et après l'école, l'union de notre jeunesse doit être d'abord une œuvre de *perfectionnement* de sa vie intérieure, chrétienne. 2° Au service de la vie sociale, elle doit développer chez elle le sens de la justice générale, que saint Thomas appelait *légalité* et que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de *justice sociale*, et le sens de la *charité sociale*. 3° Au service de la vie du pays, elle doit être une école de *civisme chrétien*, de *patriotisme sain*.

Si l'on objecte que ce programme d'éducation active de notre jeunesse diocésaine est trop complexe, et qu'il suffit de former chez elle de bons catholiques, je ferai à mon tour observer qu'on peut avoir de bons catholiques qui ignorent leurs devoirs sociaux et qui non seulement manquent de lumière sur les exigences du civisme chrétien, mais croient que leur catholicisme même leur fait un devoir de se désintéresser des uns et des autres comme d'une chose indigne de leur action catholique. Cela s'est vu et ne devrait plus se voir, après les précisions qui nous sont venues du Souverain Pontife. Ce sera d'autant plus à surveiller maintenant que, parmi nos sociologues, il en est qui commencent à nous donner comme idéal de la formation sociale, celle du *citoyen de l'univers*. Si on en fait le concept du sens social des masses, je crains bien que l'on ne s'apprête par

là à dresser toute la pyramide la tête en bas. Mettez cette idéologie chez le peuple et l'on peut se demander ce qui lui restera bientôt des principes de l'ordre à mettre dans la charité. Il y avait déjà assez de tendance à habituer le peuple à la primauté absolue de l'État sur la famille: tout le communisme, tout le nazisme et une bonne partie de la conduite des pays dits démocratiques ont eu pendant la guerre et continuent d'avoir cette tendance. S'il faut y superposer l'absolutisme de la primauté du futur super-État international sur la famille, on peut se demander ce qui alors restera des principes et exigences du patriotisme sain et de tout ce que comporte le respect dû au quatrième commandement de Dieu. « La guerre, disait tout récemment le Souverain Pontife, a atteint le cœur de la société humaine, qui est la vie familiale, et elle l'a mortellement blessé. La guerre a permis à la jeunesse de s'affranchir de la discipline normale de la maison et de l'école. Elle a relâché les liens de la vie conjugale et libéré un flot de luxure et d'iniquité. »

Qu'on distingue donc, si l'on veut, les organismes d'Action catholique des organismes d'action sociale ou civique, mais qu'on ne les sépare pas dans leur coordination de façon à ranger dans la neutralité les œuvres que les catholiques peuvent mettre sur pied. Qu'on ne croie pas d'ailleurs tout sauver en faisant de subtiles distinctions entre la neutralité et la non-confessionnalité des œuvres. On s'apprête par là à faire le jeu de tous les clubs neutres que la franc-maçonnerie a systématiquement distribués parmi nous pour tenter de faire l'éducation sociale de nos adultes dans l'atmosphère de la neutralité et avec un grand respect apparent de toutes les confessions religieuses. La thèse laborieusement faite naguère dans une revue de coopération en faveur de la non-confessionnalité de la coopération fait le jeu de nos clubs neutres. Si le cercle d'étude où nos catholiques se forment à la coopération est non confessionnel, chacun sait bien que la coopération y perdra son âme. La coopération deviendra simple entreprise commerciale. Mettez trois agnostiques modernes dans un cercle d'étude où il y aura disons vingt-cinq catholiques de la classe moyenne et un certain nombre de gens arrivés, et vous aurez très tôt la constatation suivante: ce sont les trois agnostiques qui seront la majorité, et tous adopteront, par déférence, la terminologie et la vue protestante, agnostique en son fond actuel. Ne suffit-il pas de la présence d'un seul personnage unilingue pour que la même déférence voie le reste de l'assemblée s'exprimer en la langue de cet individu ?

Pourquoi l'ordre de la charité ne nous guiderait-il plus? A chacun des groupes son cercle d'étude, puisque nous avons ici le principe de la confessionnalité dans notre régime scolaire. Que le cercle d'étude garde cela, rien n'empêche les questions d'ordre technique de la coopération de faire se rencontrer les officiers catholiques et protestants, et les opérations commerciales de se faire conjointement par tous les membres des syndicats coopératifs.

Si je vous inflige ici ces longueurs, c'est qu'il me paraît évident que la neutralité ou la non-confessionnalité des clubs et cercles d'étude qui entendent faire l'éducation sociale des adultes chez nous, menace d'amener ces adultes à penser que le même système de non-confessionnalité doit s'étendre à tout notre régime scolaire. Et c'est contre cette échéance que nous devons vouloir défendre notre jeunesse. En ce moment c'est chez les adultes que se livre le siège de notre système d'écoles confessionnelles. On en prend tous les moyens: clubs neutres ou clubs catholiques de nom, dont les officiers sont en même temps membres du club neutre, entendent faire l'éducation sociale de nos adultes. Vous remarquerez l'effort du club nominale^{ment} catholique pour mettre la main sur la jeunesse. De tous ceux qui ont introduit chez nous ces deux mauvais chevaux de Troie, les uns ne savaient pas ce qu'ils faisaient, mais tel ou tel autre, déjà sorti de la pratique religieuse, le sait très bien. Nous n'avons pas à faire de thèses pour appuyer leurs efforts: il n'est pas permis d'être naïf à ce point. D'autres groupes catholiques ont tenté cette aventure de la fréquentation du club neutre ou non confessionnel, par un dessein d'apostolat. Ils ont même eu longtemps l'illusion que les mariages mixtes favoriseraient les conversions de conjoints non catholiques. Comptez ce qui leur reste de catholiques à la deuxième génération de ces mariages, et combien de catholiques il leur reste en tout ce qui a trait à la doctrine sociale de l'Église. J'ai entendu de mes oreilles de ces catholiques habitués aux clubs non confessionnels soutenir que l'enseignement des Papes sur le corporatisme est du fascisme. Il y avait parmi eux des prêtres qui tenaient le même langage et qui regardaient avec stupeur nos délégués laïques de la province de Québec exposer tranquillement et avec force la doctrine sociale de l'Église. L'apostolat auprès des incroyants et des non-catholiques doit prendre partout une autre forme que celle qui commence par exposer nos catholiques à perdre la foi et à ne plus rien comprendre à la langue

chrétienne et catholique. C'est l'exemple du catholicisme vécu qui est cette forme indiscutable. Ce n'est pas, ce ne peut pas être la fréquentation par les nôtres de clubs, de cercles d'étude, ou de syndicats non confessionnels. Si on prétend avoir le droit de nous imposer cette vue, je demanderai pourquoi l'Église aura mis en garde contre la fréquentation des clubs du Y. M. C. A., prototypes des œuvres d'éducation sociale de la jeunesse selon le plan non confessionnel. Ce que les jeunes catholiques égarés dans ces boucans de luxe y auront recueilli, avec la conviction d'être montés de plusieurs degrés dans la société, ce me semble bien être cette autre certitude illusoire que, dans l'évolution progressive d'aujourd'hui, les baignoires émaillées et les piscines de natation doivent définitivement prendre la place du sacrement et de la vertu de pénitence pour assurer la propreté morale. Ce propos n'a rien de plaisant, j'en conviens. Il se fonde sur des observations qu'il m'a été donné de faire au Canada et aux États-Unis.

I

Le premier grand objet des groupements catholiques de jeunes doit être leur perfectionnement chrétien

4. *Il faut que le chrétien tende à la perfection s'il veut assurer son salut et aider au salut des autres.*

Après ce long préambule, on comprendra que nous affirmons d'abord que les œuvres auxiliaires de l'*Action catholique* des jeunes, groupées ou fédérées autour du comité paroissial d'Action catholique, doivent être pour eux *une école de perfectionnement religieux*.

Je me souviens qu'à l'occasion de la béatification de nos martyrs du Canada du dix-septième siècle, — il y aura de cela bientôt un quart de siècle, — les évêques de la province rappelaient, dans une lettre collective, que l'ambition sainte des apôtres de notre âge héroïque avait été de préparer chez nous « un peuple parfait ». La tâche nous reste encore la même. Les auditeurs du *discours sur la montagne* ne devaient pas tous devenir des prêtres. C'est à tous ces chrétiens, à des degrés divers, que le Sauveur lança pourtant l'invitation: « Soyez parfaits comme mon Père est parfait. » Toute la religion nous invite à cette perfection, à cet achèvement moral et spirituel, qu'elle fait consister dans l'amour de Dieu tel qu'Il est en lui-même et pas seulement comme l'auteur de la nature, et dans la charité pour Dieu envers le prochain. Les autres vertus servent de préparation à cette vertu et reçoivent de son influence surnaturelle toute leur valeur méritoire. L'activité physique, intellectuelle, morale, qui met en œuvre les quatre vertus cardinales, accroît et manifeste cette perfection, mais à une condition, celle de poursuivre *la fin* qui unifie nos intérêts et ceux de Dieu. Or, cette condition se réalise dans la mesure où nous voulons donner à la pensée de Dieu la part qu'elle doit occuper dans notre vie intérieure. Contemplation, méditation, oraison, pensée et sentiment de la présence de Dieu, c'est pour tous les états de vie la condition de la perfection de la charité envers Dieu, et, pour Lui, envers le prochain : « Marche en ma présence et sois parfait. »

Il est un état de vie officiellement consacré par l'Église comme l'état de perfection ou au moins de tendance à la perfection, c'est l'état religieux, où l'on s'engage par des vœux au service officiel de Dieu et à l'expansion de son règne chez tous par la pratique des conseils évangéliques. Ce n'est pas que la pratique des conseils constitue par elle-même la perfection, mais elle rend plus pur et plus complet l'accomplissement des préceptes; car le signe de l'amour de Dieu reste toujours celui-là même que nous a indiqué le Sauveur : « Si quelqu'un m'aime, il accomplit mes préceptes. »

Si tous ne sont pas obligés, sauf dans des cas accidentels, d'embrasser sous peine de péché l'état religieux et la pratique des conseils évangéliques, nos intérêts les plus chers, ceux de notre salut, nous font un devoir de ne mépriser aucun de ces conseils de perfection, car il est vérifié par l'expérience la plus longue que, dans la mesure où ils baissent dans l'estime, dans la même mesure on voit s'accroître les signes de décadence dans la vie privée ou dans la vie des groupements chrétiens. C'est marquer l'importance de porter au moins dans son cœur la disposition habituelle de renoncer même à beaucoup de choses en elles-mêmes légitimes, dès que l'amour de Dieu l'exigerait. C'est ce que le Sauveur a voulu imposer à *tous ses disciples* : « C'est ainsi que si l'on ne renonce à tout ce que l'on possède, on ne peut pas être mon disciple. »

Bénies soient donc les conférences, les associations, les confréries, les congrégations, les ligues, les cercles où l'on s'entraide par l'étude, par la parole et par l'exemple, de façon à ne jamais perdre de vue le prix inestimable de la vie en état de grâce. Quand une chrétienté les suscite chez elle pour faire obstacle aux envahissements du mal, elle peut regarder ces œuvres, ces unions, comme une bénédiction du ciel et comme une sauvegarde des forces sociales qui favorisent le plus efficacement l'objet le plus nécessaire de tous les soucis de l'autorité civile et religieuse : le bien commun, qui consiste en ce que les scolastiques appellent « la vie vertueuse de la multitude ».

5. *Les degrés du perfectionnement d'après l'idée qu'on se fait, en principe et en pratique, de la vie chrétienne elle-même.*

Or il est possible de marquer la gradation du perfectionnement de notre vie chrétienne d'après l'idée que nous nous en faisons en théorie et surtout en pratique. Je ne puis que ramener ici à quelques notes rapides l'étude du P. Gardeil, O. P.,

sur *la vie chrétienne*, publiée dans la première livraison de la revue *la Vie spirituelle* (janvier 1919).

a) *Idéal intéressé.*

On peut mener la vie chrétienne avec des vues *simplement intéressées*, pour la récompense promise au bon serviteur. Cette vue n'est pas fausse, disent les maîtres de la vie spirituelle, mais elle est incomplète. Elle n'est pas fausse : vous vous souvenez de l'effort que nous avons fait tout le long de l'année dernière pour prêcher sous tous ses aspects les exigences et les bienfaits de la vertu d'espérance. On ne se sauve pas sans elle. Cette vue n'est pas fausse puisqu'elle procède de la foi et qu'elle doit soutenir notre espérance : « Courage, bon et fidèle serviteur. » Mais elle est incomplète, parce qu'il arrive qu'on y reste le centre de ses préoccupations. C'est alors l'idéal d'un bon comptable. Il escompte les avantages que lui vaudront dans l'éternité ses renoncements et ses bonnes œuvres. Le malheur est que si l'on n'a que cet idéal, on peut arriver, par un égoïsme mal réprimé, à se représenter la vie chrétienne comme dédoublée : d'une part, on compte les succès, les honneurs, la santé, toutes choses tangibles et seules jugées pratiques; de l'autre, on entrevoit les biens éternels, auxquels on ne veut tout de même pas renoncer, mais qu'on s'arrangera pour recueillir après s'être accordé tout ce que la vie présente offre d'alléchant. On voit d'ici tout ce que ce dédoublement peut entraîner d'inconséquences dans la vie d'un chrétien, de contradictions, de chutes autrement inexplicables. Et l'on voit, par suite, ce qu'il entraîne de doutes pratiques sur la valeur d'une vie ainsi menée, de découragements et d'inquiétudes fondées aux heures de réflexion et aux approches de la fin.

b) *Idéal de beauté morale.*

Un autre degré plus parfait serait celui du chrétien qui aurait en vue non plus seulement les profits futurs promis au bon serviteur, mais la beauté morale de la vie du serviteur fidèle. Les maîtres de l'ascétisme ne soutiennent pas que ce plan de vie soit mauvais, mais ils le déclarent insuffisant. Il ne peut pas être mauvais parce que la beauté de l'accomplissement de ses devoirs élève l'âme, l'arrache aux passions vulgaires et lui offre des joies très hautes qui l'aident à supporter les austérités

relatives du devoir. Mais cette vue, si elle est exclusive, vous laisse encore le centre de vos projets. C'est son perfectionnement personnel, plus que la gloire et le bien de Dieu, qui préoccupe le chrétien quand il n'a en vue que les beautés de la vie soumise au devoir. Dans la mesure où l'amour de Dieu s'atténue en cet idéal moral, dans la même mesure cet idéal se ramène à celui du stoïcien, qui s'abstenait de beaucoup de choses pour la beauté de l'attitude.

Est-on bien certain que la subtilité de l'orgueil ne s'accommodera point de ce plan de vie, au point de vous faire courir les plus grands dangers? Et puis, on admet bien que le sens de l'honneur soit délicat et se refuse à certaines bassesses. Mais est-il bien sûr qu'il se refusera à toutes les compromissions, surtout quand l'amour-propre lui aura fait entrevoir dans certains coups de force et dans certaines petites habiletés, une grandeur que le monde juge avec déférence? Bref, l'intérêt du moment peut si facilement donner le change à ce stoïcisme, même chrétien, qu'il explique la plupart des inconséquences de ceux qui font profession de s'en contenter.

c) *Idéal du service religieux.*

On peut maintenant se demander si ces deux vues de la vie chrétienne, vraies mais incomplètes, ne seraient pas suffisamment élargies grâce aux rectifications de la vertu de religion. On aurait alors le service de Dieu avec les perspectives des récompenses futures et avec les beautés du devoir en action. Et, sous l'empire de la vertu de religion, qui est la justice envers Dieu, on rapporterait à son centre, à Dieu lui-même, toute l'activité de la vie chrétienne. Ce serait alors la vie vraiment consacrée au service de Dieu.

De fait les théologiens de l'ascétisme nous disent que cette triple idée constitue ce que la *sagesse humaine* a pu trouver de mieux et de plus grand. Mais ils ajoutent qu'au risque de nous étonner, ils ne voient pas que ce soit là toute la notion que nous a apportée de la vie chrétienne le divin Maître par son exemple et par son enseignement. En d'autres termes, la Révélation nous a apporté quelque chose de plus parfait que la notion du service de Dieu, si noble qu'il soit. Elle nous dit, par la bouche du Sauveur: « Désormais je ne vous appellerai plus mes serviteurs, mais mes amis. »

d) *L'essence de la vie chrétienne : l'état de charité.*

Il faut louer, avec Jésus, le centurion qui se représente le genre humain comme composé de serviteurs à qui Dieu n'a qu'à dire, à la façon du centurion devant ses troupiers: « Va », pour que chacun n'ait qu'à obéir. De même, pas plus que le même Jésus, nous ne blâmons l'active Marthe, empressée à son service. Mais il nous faut bien reconnaître quelque chose de plus parfait que le service, c'est la charité à laquelle s'est vouée, jusqu'à la contemplation, Marie la pénitente: cette part, la meilleure, ne lui sera pas enlevée. Qu'est-ce à dire, sinon que le service n'aura qu'un temps? Il faudra bien mourir un jour et quitter le service. Mais la charité ne cessera pas pour autant. Le même amour qui aura fait battre le cœur fidèle en cette vie, le tiendra associé pour toujours à la vie et au bonheur de Dieu.

Et voilà comment, par une analyse rigoureuse, on est amené à comprendre que la vie chrétienne, c'est la vie éternelle commencée sur terre. Et si l'on retient que la vie des saints, dans le ciel, consiste à participer aux actes vitaux par lesquels Dieu le Père engendre son Verbe et échange avec son Verbe l'acte d'amour qui leur est consubstantiel, on devra conclure que la vie chrétienne sur terre, c'est aussi essentiellement la même participation à la vie divine et à ses actes.

La vie chrétienne ainsi comprise contient éminemment tout ce que nous avons écrit. Mais la charité n'est plus simplement un devoir consigné comme les autres et venant, comme du dehors, vous presser d'accomplir certains actes. Elle est elle-même la racine, la tige d'où procèdent tous les actes vertueux. Elle n'est pas la grâce elle-même, mais elle en est, dans notre volonté, la manifestation essentielle. Et son effet propre, nous le savons de toute la certitude de notre foi, est de nous apporter une présence spéciale de Dieu: « Si quelqu'un m'aime, nous viendrons en lui, et nous habiterons en lui. »

Supposez donc une conscience chrétienne où le mystère de notre incorporation spirituelle au Christ et de la présence de Dieu en nous soit la grande préoccupation de tous les jours, ne saisissez-vous pas quelle force ce sera pour elle contre toutes les sollicitations du démon, du monde et de la chair, qui font sombrer dans l'inconséquence et dans le péché tant d'âmes mal soutenues par leurs notions incomplètes de la vraie vie? Ayez donc dans l'âme, j'oserais dire, l'obsession de la vie en état de

grâce. Reconnaissez votre dignité, ô chrétiens, et ni l'intérêt du moment, ni le langage de la passion ne vous porteront à accepter dans votre vie ce regrettable dualisme qui compte comme des valeurs les seuls succès humains, et qui considère la vie éternelle comme un bien futur, pour lequel on prendra plus tard comme une assurance, après avoir raisonné toute sa vie, en pratique, comme si l'on ignorait que la vie chrétienne, c'est la vie éternelle déjà commencée ici-bas.

Si vous me demandez maintenant comment votre jeunesse paroissiale, fédérée autour de votre comité paroissial d'Action catholique, peut contribuer pour sa part à réaliser ces heureuses conditions qui permettront à la vie chrétienne de se perfectionner en vous et en votre milieu, par votre apostolat conjugué avec celui du prêtre, je dirai d'un mot que c'est en faisant que vos rencontres vous vaillent toujours une entr'aide. Qu'elles vous aident à réfléchir et à prier en commun, pour que vous puissiez achever en vous, par votre propre expérience, les robustes convictions et les fortes synthèses personnelles que suppose la perfection de la vie chrétienne, surtout quand il faut la mener au milieu des tentations du monde, aggravées sans doute en beaucoup de milieux par les courants d'idées et d'usage qu'apporte l'après-guerre.

6. Force de la conscience chrétienne soutenue par la conviction aimante de la présence de Dieu.

Nous savons bien que l'orientation d'une vie dépend, en général, de deux ou trois idées dominantes, achevées en maximes. Quel service hors de prix on peut rendre à une âme encore jeune et incapable de se faire seule des synthèses de cette force, si l'on peut réussir à l'équilibrer, grâce au sentiment que Dieu habite en elle aussi longtemps qu'elle ne rompt pas avec Lui parce que l'on sait, et que Dieu est présent en vous, juge qui siège en permanence et auquel rien n'échappe. On peut être certain que si les autres notions de la vie chrétienne sont insuffisantes à nous garder du mal, et si, en tout cas, elles exposent beaucoup de nos existences à rester dans la médiocrité spirituelle, c'est qu'elles rendent possibles dans la conscience certaines éclipses.

Que la charité vivante érige donc dans cette conscience la présence aimée d'un Dieu aussi puissant qu'il est bon, que la conscience s'habitue à s'en référer à ce tribunal incorruptible

avant chaque jugement pratique, et l'on aura *le service de Dieu* soutenu par les *légitimes espérances* qu'il encourage, enthousiasmé par la *beauté morale* qu'il permet de conquérir sans orgueil et d'accroître, orienté enfin vers sa fin par les *actes du culte religieux* de l'âme et ses manifestations extérieures. Tout cela, la charité l'assure éminemment, et elle prémunit contre les inconséquences auxquelles nous expose une notion incomplète de la vie chrétienne.

Et donc, au service de l'Église catholique, qui nous invite à la perfection par tous les appels de sa doctrine, de ses préceptes et de son culte, et qui met à notre secours la force intérieure dont elle dispose: la grâce et les dons du Saint-Esprit, votre union, votre participation à l'apostolat sacerdotal doit vouloir susciter des disciples généreux, convaincus d'abord de cette vérité, que nous n'avons de valeur réelle que celle que nous avons devant Dieu, et qu'aucun relâchement, fût-il général autour de nous, ne saurait justifier nos propres défections.

7. *Instruments d'entr'aide spirituelle.*

Il n'est pas de paroisse qui n'ait point, pour le perfectionnement spirituel de notre jeunesse, la section juvénile de sa Ligue du Sacré-Cœur, ou sa fraternité du Tiers-Ordre, ou sa Congrégation mariale. Ce que le programme proposé par la présente lettre me paraît demander maintenant, c'est qu'outre les séances de dévotion: communion générale et exhortation du prêtre, il y ait à la salle paroissiale séance périodique d'étude où le travail se fasse par les membres eux-mêmes sous la protection doctrinale de l'aumônier. Alors seulement on pourra dire que l'entr'aide des jeunes est complète. Après la préparation des chefs de groupe, membres du comité paroissial, il doit être possible d'obtenir que la séance d'étude mette à l'œuvre les membres. L'un désigné comme rapporteur du sujet à l'étude (passage d'un document de l'autorité, passage d'un article destiné à faire réfléchir) fait un court exposé du contenu à étudier, puis les questions d'application pratique, eu égard aux courants d'idées ou de mœurs, pourront recevoir des membres les mieux préparés les réponses utiles.

8. *La méditation et son effet sur la vie intérieure.*

Le programme des séances des cercles d'étude de vos jeunes villageois et des séances d'étude de la section juvénile de l'Union

catholique des Cultivateurs, peut s'ouvrir par un exposé de ce genre, pour se continuer par le sujet d'étude d'ordre professionnel. L'important est de profiter du moment où se trouvent réunis, même à titre de simple loisir ou délassement, ceux à qui doit parvenir la page doctrinale destinée à raviver les certitudes religieuses et à donner matière à méditation à nos jeunes. Il ne faut pas avoir peur du mot. Plus les usages courants exposent notre chrétienté à la dispersion de l'âme, plus nous devons tâcher d'obtenir que nos fidèles apprennent à penser à Dieu dans l'un ou l'autre des mystères de notre foi, de façon à alimenter leur vie intérieure et à leur y faire retrouver habituellement le sentiment de la présence de Dieu. C'est la condition de tout progrès spirituel. Et rien ne peut s'opposer à ce que ce recueillement soit possible ensuite au sein du travail, dans le bruit de la rue, dans les intervalles du travail et des récréations même. Et la pensée de la présence aimée de Dieu doit conduire au colloque avec Dieu. On ne peut pas dire que l'on a vraiment ce que les maîtres de la vie spirituelle appellent une vie intérieure, si l'on ne vit pas et si l'on ne pense pas de façon à élever volontiers son âme, à parler à Dieu, à lui parler amicalement. Il ne s'agit pas de contention d'esprit, mais de retour amical à Celui qui est toujours là en ceux qui vivent en état de grâce.

Sainte Thérèse promettait le salut à quiconque ferait oraison un quart d'heure par jour. Elle savait bien que l'oraison décrite simplement comme nous venons de le faire est à la portée de tous et qu'elle peut suffire à maintenir dans la conscience les fortes synthèses qui la font résister aux tentations.

Est-il besoin d'ajouter que, par la même voie, notre jeunesse trouvera le moyen de former chez elle le goût des choses de Dieu, surtout si nous l'avisons suffisamment qu'elle peut compter à cette fin sur l'influence souveraine du don de sagesse, qui intervient dans l'âme fidèle et lui communique ce goût des choses de Dieu pour la prémunir contre toutes les formes du mauvais goût, le goût du mal moral. Donnez-nous en ce même Esprit de goûter ce qui est bien, ce qui est droit, ce qui est pur: *Da nobis in eodem Spiritu recta sapere*. Quelle œuvre de charité que celle de votre union si elle communique à vos membres le goût de la rectitude. C'est une sorte de connaissance expérimentale de la bonté de Dieu pour ceux qui veulent avoir le cœur droit et qui le demandent.

9. *Les lectures et le goût de la rectitude du cœur.*

Il est évident que le goût ainsi rectifié suggérera les lectures qui le nourrissent et fera fuir comme la peste les ouvrages destinés à mettre en virulence l'une ou l'autre des concupiscences que le monde entretient chez ceux qui aiment le monde ennemi du Christ. « Jeunes gens, écrivait saint Jean, je vous écris parce que vous êtes forts. N'aimez pas le monde. Car tout ce qu'il y a dans le monde est concupiscence de la chair, concupiscence des yeux, orgueil de la vie. Ceux qui aiment le monde, le Père ne les aime point. »

10. *Les forces du mal en notre temps.*

Contre les forces coalisées d'un monde qui s'oppose au Christ, il faut donc vous munir des forces intérieures qui vous rendront capables de nous aider à convertir ceux qui sont dans le monde et qui doivent y être gardés du mal. Elles sont de tous les temps. En ce temps où nous vivons, et dans notre pays même, il est facile de voir se coaliser ces forces du mal contre les forces du bien: forces *antireligieuses*, dans la poussée de naturalisme et de matérialisme épais qui ne reconnaît de valeur qu'à la matière périssable et à la richesse, elle-même périssable. *Forces antichrétiennes*, déchainées sous la forme du nazisme d'une part, et sous celle du communisme athée, qui continue de rechercher la faveur de l'opinion même chez les peuples qui ont ensemble fait la lutte en faveur de la civilisation chrétienne. *Forces anticléricales*, qui s'emploient à la guerre violente contre l'Église dans les pays latins, et qui s'emploient ailleurs à la lutte plus sournoise et plus insidieuse des institutions neutres contre la vérité catholique et contre ceux qui obéissent au mandat du Sauveur: « Enseignez tous les peuples. Apprenez-leur à garder ce que je vous ai dit. » *Forces anticatholiques* entretenues par les héritiers de la grande misère du seizième siècle, héritiers aussi des préjugés que l'hérésie a répandus contre le catholicisme, en même temps qu'elle répandait ce style équivoque où les formules chrétiennes perdent tout leur sens, et ce goût du mensonge et de l'hypocrisie qui constitue l'un des plus grands fléaux de notre temps ¹.

1. Cf. « Ayez confiance: j'ai vaincu le monde », article de Mgr Paul Bernier, dans la revue *20^e Siècle*, Ottawa, octobre 1945, et reproduit dans le numéro 384 de l'École Sociale Populaire: *La situation présente du catholicisme au Canada*.

Jeunes gens, votre devoir vous presse de vous demander chaque soir si, par faiblesse ou par trahison, vous avez ajouté dans la journée quelque chose à l'influence de l'une de ces forces. Il faut que résolument vous vous disiez que quiconque vit en mauvais état, manque de la vraie vie, ralentit la circulation de la vie divine dans le Corps mystique du Christ et rend possibles certaines victoires du monde chez nous dans l'une de ces forces derrière lesquelles les sectes occultes entretiennent la lutte de la contre-Église contre l'Église du Christ. Vous ne pouvez pas changer la face du monde, mais grâce à Dieu vous pouvez vous changer vous-mêmes et vous pouvez résolument vous ranger dans l'armée du bien. Jamais vous ne le regretterez, ni dans le temps ni dans l'éternité. Volontiers je vous transmets ici en conclusion de cette première partie la parole du Sauveur: « Tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom, Il vous l'accordera afin que votre joie soit pleine. » Et cette autre, qui fait également partie de son discours d'adieux du Jeudi saint: « Le monde se réjouira. Vous aurez de la peine. Mais votre peine se changera en joie. Et cette joie, personne ne vous l'enlèvera. »

II

Le deuxième grand objet des groupements catholiques de jeunes doit être leur formation à la vie sociale

11. *La pensée du Pape sur les rapports de l'Action catholique et de la vie professionnelle.*

Les journaux nous ont donné la substance d'une dépêche de la Cité Vaticane datée du 12 janvier. Sous le titre: *Le Pape Pie XII fait appel à l'Action catholique dans la vie professionnelle*, la dépêche porte que le Souverain Pontife, mettant en garde les catholiques contre ceux qui voudraient tenir l'effort humain et la pratique des professions à l'écart de tout le surnaturel, dit à un groupe de membres de l'Action catholique italienne que la joie réelle du travail et la valeur intrinsèque des professions dépendent de la reconnaissance de Dieu comme la fin dernière de l'homme.

Le Pontife parle à trois milliers d'étudiants universitaires et de membres de groupes d'Action catholique, que Sa Sainteté reçoit en audience dans la Salle des Bénédictions.

Il affirme que même avant la première grande guerre mondiale, on pouvait saisir « au sein d'un bruyant concert d'optimisme affecté, des notes discordantes et une profonde inquiétude » dans les vues du siècle sur la vie et les œuvres qui en marquent l'épanouissement.

Devant les étudiants universitaires de l'assemblée, le Pontife met en lumière l'importance des sociétés catholiques dans les professions, « surtout quand elles s'appuient sur les plus profonds et les plus solides fondements et qu'elles se proposent les buts les plus élevés selon les dictées de la foi catholique ».

Il presse de même les membres des groupes voués à l'étude de l'Action catholique de s'appliquer rigoureusement à se donner une solide formation en vue de l'exercice futur de leur vie laborieuse. « Avec une étude approfondie du savoir humain, le progrès dans la connaissance religieuse et le perfectionnement de leur vie intérieure doivent aller d'un même pas. »

S'adressant aux deux groupes, le Pape affirme que « toujours dans les temps d'un formidable changement, tel que celui dont nous sommes les témoins, l'heure de l'Église, l'heure de tous les fidèles, a sonné. Elle sonne aujourd'hui encore pour tous ceux qui sont ou doivent être en quelque façon aux études;

elle leur demande d'être sur leurs gardes et d'être conscients de leur dignité de chrétiens ».

« Catholiques, conclut le Pape, vous possédez dans les vérités de votre foi, dans les enseignements de l'Église, dans sa doctrine sociale une telle richesse constructive qu'il n'y a pas à emprunter à d'autres. Pour votre pays, comme pour toutes les nations et toute l'humanité, un grand principe demeure, et c'est que l'unité de pensée et de vouloir, animée et nourrie par la foi chrétienne, peut donner à tout l'univers une véritable lumière et sauver les indispensables valeurs de la civilisation. »

12. Applications de cet enseignement du Pape : la neutralité est un mythe dangereux.

Ce langage doit vous rappeler que dans la profession qui vous attend, vous devez vous préparer à penser et agir en catholiques. C'est en cela que le monde a besoin de vous. Si vous devez vivre au sein d'une majorité de catholiques, disons dans le diocèse de Rimouski, rappelez-vous que « vous possédez dans les vérités de votre foi, dans les enseignements de l'Église, dans sa doctrine sociale une telle richesse constructive qu'il n'y a pas à emprunter à d'autres ». Ce langage du Pape vous fait une loi prudentielle de vous interdire le recours à des doctrines que l'Église réprouve clairement.

Il nous met encore en garde contre l'affiliation à des associations et clubs où la doctrine catholique est regardée comme un enseignement à mettre au rang de l'enseignement de n'importe quelle secte humaine. Dire que toutes les religions se valent, disait Léon XIII dans son encyclique *Immortale Dei*, soutenir que toutes les religions se valent, c'est, à part le nom, l'athéisme.

Si les obligations du gagne-pain vous conduisent dans des régions où vous aurez à vivre parmi des gens séparés de l'Église, vous devrez être charitables à leur égard. Mais vous garderez l'obligation de l'être envers vous-mêmes. Et la première obligation envers vous-mêmes sera de ne pas vous exposer à perdre la lumière de la vie en perdant la foi catholique, dont l'Église a la garde. Si votre charité vous presse, comme elle le doit, de vouloir convertir ceux qui vous entourent, le moyen ne sera pas de vous exposer au malheur de penser avec eux que toutes les sectes peuvent valoir la religion du Christ. Quand on veut

aller au secours de quelqu'un, on ne doit pas s'enlever le premier moyen de s'y porter.

Sur la famille, sur l'organisation des professions, sur les rapports de l'État et des individus, sur l'union des âmes dans la vérité, sur la subordination de la société envers la fin dernière de ses membres, sur le droit de l'Église en matière d'enseignement de ses fils les chrétiens, sur les droits de Dieu et sur l'immortalité de l'âme, l'enseignement de Notre-Seigneur nous vient par l'Église.

Vous devrez rester en relation étroite avec les organismes dont l'Église recommande la création pour entretenir dans les âmes la vérité, la doctrine de vie. Fortifiés par ces relations dans les cercles d'étude de votre association catholique, prolongement de l'enseignement catholique reçu à l'école, au collège ou à l'université, vous pourrez en toute charité exposer la vérité à ceux qui en sont éloignés. C'est le fait de ceux d'entre vous qui auront eu une préparation soignée. Il peut être prévu à cette fin précise des contacts spéciaux.

C'est généralement la paroisse qui doit alors être pour vous le centre de ralliement de tous ceux qui, comme vous, veulent faire rayonner la vérité. Il faut être bon envers tout le monde, mais on ne fait pas impunément société avec ceux qui exigent d'abord qu'on abolisse *par réticence et préterition* tout l'enseignement catholique afin de se faire accepter dans leurs cercles d'étude et *dans leurs cercles d'éducation des adultes*. Pour tout dire, la présence de catholiques spécialement préparés par l'étude doit se concevoir comme permise par accident dans de modernes aréopages, afin que la lumière ne soit pas mise sous le boisseau. Mais tous ne peuvent pas prudemment présumer qu'ils ont cette préparation. Ce serait présomption de soutenir que les catholiques doivent ou peuvent tous indistinctement se mettre à fréquenter les associations neutres et les cercles d'étude non confessionnels. Si c'est sous le prétexte de trouver là sa formation sociale, je dirai qu'il y a danger de se dresser contre la paternelle remarque du Pape: « Catholiques, vous possédez dans les vérités de la foi, dans les enseignements de l'Église, dans sa doctrine sociale une telle richesse constructive qu'il n'y a pas lieu d'emprunter à d'autres. »

En résumé, la tâche de soldats d'avant-garde peut bien être confiée à des sujets d'élite, munis d'une préparation spéciale, qui leur permette d'affronter les subtilités de l'erreur et de les déjouer. Ceux-là peuvent bien oser rencontrer à l'occasion

les cercles professionnels de ceux qui n'ont pas la foi. Il y aurait témérité chez les autres à se croire permis de se jeter dans l'aventure. S'ils s'affilient à ces associations, d'ailleurs, où trouveront-ils le temps de se préparer à soutenir la vérité une fois devenus les habitués de cercles d'où la doctrine chrétienne est absente en son universalité, la seule qui tienne devant les exigences de la fin dernière et des moyens d'y parvenir ? On ne se met pas dans l'occasion de s'aveugler et de se laisser guider par d'autres aveugles sans péril de rouler avec eux dans le fossé. Disons enfin que ce ne sont pas toujours les attaques directes contre la foi qui sont à redouter, surtout dans notre Amérique du Nord, du moins, pas dans les sociétés neutres. Ce qui en fait le péril, c'est que l'hérésie n'a même pas gardé assez de connaissance de la Révélation chrétienne pour retrouver d'ordinaire les expressions qui l'attaqueraient directement. Partout où l'on est arrivé à l'agnosticisme, qui range parmi les choses inconnaissables et dédaigne tout ce qui est doctrine révélée, on est allé beaucoup plus loin. Ce sont souvent les vérités fondamentales de la raison et les principes du droit naturel qui sont atteints, sur la famille, sur le mariage, sur la lutte des classes, sur le bien commun, sur la morale privée et publique. « On a tellement voulu exalter le culte de la nature, écrivait Chesterton, que l'on est devenu contre nature » dans ses mœurs et dans ses pensées. Saint Paul disait d'aussi terribles choses sur le paganisme décadent, qu'il voyait se décomposer.

Croyez bien que si les premiers chrétiens ont réussi à faire autour d'eux des conversions, ce n'est pas en fréquentant les milieux où ils auraient perdu le fruit de la prédication entendue. C'est en vivant leur foi dans la charité, principalement auprès des *domesticos fidei*. C'est encore en vivant « de façon qu'on n'eût rien à leur reprocher » dans leur travail et dans leur conduite. C'est encore en laissant aux apologistes fortement préparés le soin de défendre le droit des chrétiens de vivre selon les enseignements du Christ, en se réservant, comme aux autres de la foule du peuple, le soin d'illustrer par leur façon de parler et leurs propres exemples ce que vaut la lumière de vie qu'ils avaient reçue.

On peut trouver sévère et exclusif ce point de vue. Il n'est pas facile d'y opposer de bonnes raisons. On peut invoquer le besoin d'avoir des idées larges. Il faudrait s'entendre sur ces dimensions métaphoriques des idées. Il y a des énoncés qui sont vrais, il y en a d'autres qui ne le sont point. Dans les choses

certaines au regard du sens commun et au regard de la doctrine authentique de l'Église, on ne voit pas par quelle logique on pourrait imaginer entre le vrai et le faux une zone qui serait la zone des idées larges. Il en va autrement dans les choses incertaines, comme le sont souvent les énoncés d'hypothèses de la science expérimentale. Là on peut et on doit réserver sa liberté d'esprit : *In dubiis libertas*. Avez-vous remarqué avec quelle intransigance les incrédules imposent les hypothèses de la science expérimentale, même celles que la science se charge elle-même de modifier tous les quarts de siècle ? Croyez-vous, par exemple, qu'il soit indifférent en saine sociologie de prendre ou non pour un dogme toute hypothèse du transformisme absolu, le plus préoccupé de nous rattacher à l'arbre généalogique du singe ? J'aimerais qu'on me démontrât la largeur des idées d'un brave homme qui semble regretter sincèrement l'absence de la queue chez les humains parce que cela dérange le matérialisme de ses théories. Croyez-vous que le nombre soit si rare de ces braves gens dans tout ce qui se réclame de la neutralité de l'enseignement ? Et après, où sera le progrès véritable quand l'objet de la foi aura subi une pareille substitution ?

Toute la sociologie — et ses règles morales — repose en somme sur ce qu'il faut penser sur Dieu notre principe et notre fin dernière, et sur l'immortalité de l'âme. Hors cet enseignement, vous ne pouvez pas asseoir solidement les principes qui doivent régir les rapports des hommes entre eux. Et l'on est toujours ramené de force aux mœurs des grands singes dans la jungle. Tout, jusqu'aux illustrations données jour par jour pour l'éducation des enfants petits et grands, vous ramène à cette représentation de la vie : le surhomme, c'est celui qui va en pagne, causant avec les singes, éduqué par eux, surhumain, surhomme qui a trouvé dans un prétendu retour à la vie de la nature le moyen de se passer du surnaturel, et qui trouve le secret de sa bonté surhumaine dans son développement de bel animal. Fondez, si vous le pouvez, une sociologie là-dessus. Ce sont des contes inoffensifs, dira-t-on ? En êtes-vous bien certains ? Pas plus inoffensifs, à coup sûr, que l'enseignement qui en a donné l'obsession. Tout cela se tient.

La Fontaine a écrit des fables où il fait parler les bêtes. Personne, pas même les enfants, ne s'y méprend. Ce qui caractérise l'obsession matérialiste dont nous voyons les documents quotidiens, c'est qu'elle se plaît à faire tenir à l'homme le lan-

gage des bêtes, dans une affabulation qui le montre grand en cela même.

Je sais bien que devant le fait d'une multitude de gens qui n'ont pas la foi, il vous faudra vous comporter avec charité et tâcher de ressaisir chez eux ce qui leur reste de vérités d'ordre naturel, car la première charité est celle de la vérité. Mais si, de cette hypothèse nécessaire à la paix devant la multitude des sectes, on passe à la thèse proprement dite, qui prend son parti de traiter toutes les sectes comme de même valeur que la religion du Christ, et de ne jamais invoquer son autorité ni celle de son Église, on passe à l'hérésie. Et l'on n'est même plus dans la neutralité: on est dans une secte quelconque qui fait table rase de toute la Révélation pour se donner l'illusion de la paix.

Au fond de tout cela, vous trouverez toujours le désir de l'erreur, celui d'enlever toute inquiétude à ses victimes par des entretiens où l'on tâche de se rassurer mutuellement contre le sentiment de ses responsabilités devant Dieu et devant les éternelles sanctions. Calcul matérialiste, calcul déterministe. Allez fonder une sociologie humaine sur les pures données de la biologie animale ou même végétale.

Au reste, il y a aujourd'hui des catholiques qui se préoccupent de travailler à la conversion des victimes de l'hérésie du seizième siècle. Je vous ai souvent parlé, par exemple, de l'œuvre accomplie par Mgr Sheen aux États-Unis. Plusieurs d'entre vous ont en main son *Mystical Body of Christ*. On m'a affirmé que nul message n'est plus écouté que celui qu'il donne chaque semaine à la Radio américaine. Or, s'il est une chose certaine, c'est que son enseignement ne cherche pas à montrer en quoi il se rapproche des erreurs courantes. Bien au contraire, il va à la vérité catholique. Et c'est d'elle qu'ont besoin les âmes sincères qui cherchent la vérité. On m'a assuré qu'un fort groupe de néophytes attend toujours son passage.

Nous avons d'ailleurs l'auguste exemple du Souverain Pontife. Selon l'exemple du Sauveur, nul ne parle au monde avec plus de bonté. Quand avons-nous vu que, pour attirer les âmes, il ait tenu un autre langage que celui de la vérité catholique, qui couvre tout le domaine des vérités naturelles et celui de la Révélation? Comme il l'a affirmé avec force et douceur, l'Église a la garde de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel. C'est ainsi que doit se reconnaître la Royauté du Christ, venu sur terre pour rendre témoignage à la vérité.

13. Votre Union catholique de la Jeunesse diocésaine doit, à la lumière de la doctrine de l'Église, contribuer à vous former à la pratique de la justice sociale et de la charité sociale.

Pour notre jeunesse, la difficulté de penser et d'agir en fonction de la société et des devoirs que cela comporte, ne vient pas d'une idéologie fausse. On est d'abord individualiste par pur égoïsme. La tendance s'affirme dans la vie même de la famille, première cellule de la société. L'égoïsme porte à tirer de la bonté et du dévouement des autres tout ce qu'on peut en tirer, sans vouloir donner en proportion de ce qu'on a reçu.

Plus tard, la tendance se manifeste à l'égard de la région, puis du pays auquel on appartient. L'humanisme païen, mis en honneur par toute une partie du mouvement de la Renaissance du seizième siècle, apportait avec lui la tendance à développer chez ses disciples la préoccupation du succès de l'individu en tout sens, sans offrir le contrepois que le concept chrétien a opposé à l'égoïsme humain. Il y a eu, dès le seizième siècle, les développements de l'humanisme chrétien dans les institutions catholiques. Mais il n'est que trop vrai que, chez les peuples les plus cultivés, l'enseignement universitaire, en rupture avec la pensée chrétienne, a inspiré plutôt le souci de développer la personnalité pour elle-même. La société devrait se trouver bien heureuse des succès des forts et de leur mandarinat en tout sens.

Malgré l'effort des universitaires catholiques, il se peut bien que les ouvrages de consultation et les instruments du travail intellectuel aient porté jusque dans notre enseignement secondaire la tendance à étudier les classiques païens non plus seulement comme des maîtres de leur art et de leur langue, mais comme des maîtres de toute la formation humaniste. Beaucoup se sont demandé si l'on ne trouverait pas dans ce fait l'explication du phénomène de l'individualisme bourgeois chez tant d'hommes les plus capables, par leur instruction, de connaître les exigences du bien commun.

Mais les extrêmes se touchent. On a récemment vu le monde universitaire de l'Amérique du Nord passer de l'individualisme au collectivisme. Et il n'est pas certain que tous les universitaires catholiques aient complètement échappé à l'influence de leurs collègues des universités non catholiques. Avant la guerre présente, et pendant la guerre, il est arrivé que Rome s'inquiétât du glissement vers la gauche de publications faites par

des dirigeants catholiques. J'ai entendu un de ces publicistes, évidemment disposé à favoriser la lutte contre les conséquences du libéralisme économique, se poser la question suivante : « La propriété et le droit de propriété, c'est ce qui est le *mieux*. La sécurité chez tous, c'est le *bien*. S'il arrive que l'on ne peut garder tout le droit de propriété sans compromettre la sécurité de la masse, on aurait alors le mieux ennemi du bien, et il faudrait bien sacrifier le droit de propriété afin d'assurer à la collectivité la sécurité dont elle a besoin. »

Il faut avouer que l'argument est spécieux. Peut-être bien qu'il a le gros inconvénient de béatifier l'individualisme plus qu'il n'y paraît. La sécurité dont on parle tant, n'est-elle pas d'abord la sécurité de chacun au regard des conditions matérielles de la vie ? Ne va-t-on pas jusqu'à accepter d'y sacrifier la sécurité morale en livrant toute la vie sociale au totalitarisme de l'État collectiviste ? En d'autres termes, le souci d'assurer la sécurité matérielle de l'*individu* humain devant les besoins matériels de la vie n'est-il pas en train de se dresser contre la sécurité morale de la *personne* humaine livrée sans défense au totalitarisme envahisseur ?

Il y a deux ans, je demandais à un anglo-protestant comment expliquer que les universitaires de son monde, le plus capitaliste de la terre, évoluent de façon rapide vers le collectivisme. Est-ce par pure spéculation idéologique ? Il me répondit : « Ils n'ont aucune espèce de philosophie. » Puis, se ravissant, il ajouta : « Ces gens-là ne sont ni des producteurs ni des industriels. Ils n'ont rien à perdre à un changement. Ils sont présentement salariés par un corps anonyme, qui est l'université. Ils supposent qu'ils seraient mieux payés par cet autre corps anonyme, qui est l'État. C'est aussi simple que cela. »

Et ce serait alors le souci de la sécurité matérielle de l'individu l'emportant sur le souci de la dignité morale de la personne humaine, de la famille, et de la vraie liberté. L'explication n'est pas dépourvue de valeur. Au reste, pour en revenir à notre monde, n'avons-nous pas assisté à une évolution un peu semblable ? Comment expliquer la tendance de tant de nos anciens élèves à se jeter dans les emplois du service civil ? N'en avons-nous pas vu d'autres souhaiter que la guerre pût durer avec ses emplois ? Toujours le besoin de sécurité matérielle, à tout prix recherchée.

Mais alors, il y a quelque chose qui est en souffrance.

Le premier symptôme ne consisterait-il pas en ce que l'orientation aura été longtemps insuffisante dans le choix d'un état de vie? On se préoccupe présentement de ce malaise. A tous les degrés de notre enseignement on en parle, plus que dans les années du début du siècle.

Le second signe de malaise viendrait sans doute aussi du défaut d'organisation des professions, alors que le monde financier était si puissamment organisé? Devant cette puissance de la dictature économique abusant de la liberté, beaucoup se sont crus obligés de recourir au paternalisme de l'État pour assurer leur sécurité matérielle. Ce n'est qu'une continuation de la course aux *charges* ou emplois civils, tellement recherchés sous les anciens régimes, que ces charges, au temps des rois de France, se vendaient tout simplement.

14. *Les données fondamentales de la doctrine sociale de l'Église.*

Il est temps, après cette analyse des faits, assez superficielle, j'en conviens, d'en venir à la doctrine de l'Église en matière sociale. J'ai à dessein procédé par l'examen un peu terre à terre des faits, afin de mieux montrer combien l'enseignement des Papes s'applique ici non moins qu'en Europe.

Voulez-vous vous donner la peine de relire l'humble présentation que la circulaire n° 56¹ vous offrait de l'encyclique *Divini Redemptoris* (1937)?

Le document pontifical dénonçait le communisme athée. J'exprimais la conviction que nos fidèles sont peu accessibles à une doctrine qui nie l'existence de Dieu, ravale l'homme au niveau de la bête en niant la spiritualité de l'âme, en abolissant les liens sacrés du mariage, et qui ameuté les classes les unes contre les autres. Mais il fallait prier et il faut continuer de nous prémunir pour empêcher de se répandre chez nous une doctrine qui préconise la lutte contre Dieu, contre son envoyé Jésus-Christ, contre la dignité de la personne humaine, contre la sainteté du mariage et contre le droit de la propriété légitime.

Si je ne me trompe, les huit paragraphes qui commentent en douze pages le contenu de l'encyclique, gardent leur actualité et continuent de s'offrir à nos jeunes qui, au service de la vie sociale, doivent se préparer à apporter une âme où ils auront accru les vertus de la justice sociale et de charité sociale.

1. Vol. II, pp. 82-94.

Je rappelle simplement les grandes lignes de l'exposé. Le Saint-Père disait du communisme « qu'il *présente une idée fausse de la rédemption* ». Vaincus par l'oppression du libéralisme économique, les gens cherchent à trouver dans un collectivisme d'État de plus en plus développé, la sécurité matérielle qui leur manque, réduits qu'ils sont à l'insuffisance d'un salariat et aux misères du chômage chronique. C'est recourir à une fausse rédemption, surtout si l'on tient compte du caractère violemment antireligieux qu'a pris la transformation collectiviste entre les mains des tortionnaires de la révolution, en Russie, au Mexique, en Espagne.

Dans un deuxième paragraphe, je rendais compte de ce qui fait le fondement de la doctrine sociale de l'Église. Ce fondement est l'existence de Dieu: « Ce n'est point parce que les hommes croient en Dieu, que Dieu existe; mais c'est parce que Dieu existe que tout homme, ne fermant pas volontairement les yeux devant la vérité, croit en Lui et Lui adresse des prières. »

Des hauteurs de l'idée de Dieu, la doctrine catholique passe à l'homme: « L'homme a une âme spirituelle et immortelle; il est une personne, admirablement pourvue par le Créateur d'un corps et d'un esprit, un petit monde, qui vaut à lui seul beaucoup plus que l'immense univers inanimé. »

La personne humaine est responsable de ses actes. Elle doit travailler à accomplir son salut. Pour atteindre sa fin dernière, Dieu lui confère la grâce par l'incorporation au royaume de Dieu dans le Corps mystique du Christ. De grandes prérogatives découlent de cette haute noblesse d'enfant du Père céleste: « le droit à la vie, à l'intégrité du corps, aux moyens nécessaires à l'existence; le droit de tendre à sa fin dernière dans la voie tracée par Dieu, le droit d'association, le droit de propriété et le droit d'user de cette propriété ».

En quatrième lieu l'enseignement de Pie XI donne à la personne humaine sa position dans la société. Elle n'est pas un simple rouage du système collectiviste. Elle ne peut pas prétendre imposer le principe de l'égalité absolue et de l'abolition de toute hiérarchie. Il y a des droits et des devoirs mutuels entre l'homme et la société. « Seul l'homme, seule la personne humaine, et non la collectivité en soi, est doué de raison et de volonté libre... » « A l'homme, à la personne humaine s'applique ce que l'Apôtre écrit aux Corinthiens sur l'économie du salut: « Tout est à vous, mais vous êtes au Christ et le Christ est à Dieu. »

Là se trouve le principe de l'unité d'ordre qui est l'unité propre à la société. Cette unité d'ordre n'est possible que si l'on donne à Dieu sa place au lieu de déifier la société. Et c'est le Christ qui fait le pont entre Dieu et nous. C'est lui qui fait que le mal n'est pas irréparable. C'est lui, et nul autre, qui est le vrai Rédempteur. Et par Lui peut être assurée dans la société la tranquillité de l'ordre, qui est la paix véritable. Suivez l'enseignement du Pontife. C'est en lui et dans la doctrine de son Église que l'on trouvera « l'équilibre de la justice et de la vérité ». Cette doctrine réclame « la juste mesure dans la théorie et en assure la réalisation progressive dans la pratique, s'efforçant de concilier les droits et les devoirs de tous, l'autorité avec la liberté, la dignité de l'individu avec celle de l'État, la personnalité humaine subordonnée avec l'origine divine du pouvoir; la juste soumission, l'amour ordonné de soi-même, de sa famille et de sa propre patrie avec l'amour des autres familles et des autres peuples, sentiment fondé sur l'amour de Dieu, principe et fin dernière de tous les hommes ».

Les cinquième et sixième divisions de l'encyclique *Divini Redemptoris* invitent les bons à réfléchir sur « l'acharnement avec lequel les fils de ténèbres travaillent jour et nuit à leur propagande matérialiste et athée ». Il faut que le zèle des chrétiens pour le bien soit égal et plus grand pour l'honneur de la Majesté divine. Or, « même dans les pays catholiques, un trop grand nombre de personnes ne sont catholiques que de nom... Un trop grand nombre n'ont pas le souci de perfectionner leurs connaissances religieuses, d'acquérir des convictions plus intimes et plus profondes. Ils s'appliquent encore moins à vivre de telle sorte qu'à l'apparence extérieure corresponde vraiment la beauté intérieure d'une conscience droite et pure, comprenant et accomplissant tous ses devoirs sous le regard de Dieu. Cette religion de façade, vaine et trompeuse apparence, déplaît souverainement au divin Sauveur, car il veut que tous adorent le Père en esprit et en vérité. Celui qui ne vit pas véritablement et sincèrement la foi qu'il professe ne saurait résister longtemps au vent de persécution... qui souffle aujourd'hui; il sera misérablement emporté par le nouveau déluge qui menace le monde, et, tout en se perdant lui-même, il fera du nom chrétien un objet de dérision ».

Ces lignes sont de 1937. Après la tempête de la guerre, nous assistons en ce moment à celle de l'idéologie et des conflits d'intérêts où les ennemis de l'Église, après avoir ensemble com-

battu contre elle, se dressent les uns contre les autres dans la rivalité de leurs ambitions.

La tâche des catholiques en leur vie sociale ne doit pas consister à se rallier à l'une ou à l'autre des puissances qui se disputent l'empire du monde. Tout cela passera. Ils doivent rester fidèles à Celui par qui la Rédemption est assurée. Et ils doivent donner au monde malade l'efficacité du sel qui préserve tout de la corruption mortelle. La sociologie des catholiques doit donc chercher ses voies dans cette lumière. Si elle s'engage dans les sentiers neutres, les catholiques ne feront rien pour aider à se sauver le monde où ils vivent.

Dans les paragraphes 7 et 8 de l'encyclique dont je résume le contenu, Pie XI en venait aux moyens de faire passer dans la pratique de la vie la doctrine de l'Église. Au matérialisme pratique, source d'inconduite et d'anticléricalisme partout où il s'implante, il oppose le programme des catholiques: renouveau de vie chrétienne, détachement des biens de la terre, charité chrétienne, devoirs de stricte justice commutative, de justice distributive et de justice sociale.

15. *Justice sociale et charité chrétienne.*

Nous avons ensemble examiné la doctrine de la justice. Dans la Circulaire 71, sous le titre: *A propos de morale sociale ; nos obligations de conscience au regard du bien commun*¹, vous retrouverez les éléments premiers d'une réponse à la question que se sont posée quelques catholiques: « Y a-t-il des péchés nouveaux? » Je crains bien que le péché contre le bien commun ne soit une chose très ancienne. Mais plus la chose publique devient chose démocratique, plus il y a de gens qui doivent faire plus que se contenter d'observer les lois, et plus il y a de gens exposés à manquer à un devoir social important.

Sous le titre: *La morale et les affaires d'ordre économique ; la coopération et la conscience chrétienne*², nous avons considéré combien ce serait dommage si, en soustrayant les entreprises de coopération à l'influence du cercle d'étude d'inspiration catholique, nous allions exposer la coopération à perdre son âme, à perdre même la part d'humanisme chrétien qu'y mirent, en quelque sorte d'instinct, les pionniers de Rochdale, il y a cent ans.

1. Vol. II, pp. 291-299.

2. Vol. IV, circ. n° 91.

Tout cela revient à vous dire, en pratique, que votre manière de rendre service à la société proportionnellement à ce que vous en recevez, consistera d'abord à vous tenir en étroite union de pensée et d'action avec les organismes d'Action catholique que la vie diocésaine met au service de la société, afin que vos efforts ne soient pas dispersés, que votre apostolat catholique soit plus efficace, moins exposé à s'égarer et mieux dirigé vers l'essentiel, que vous indique l'autorité compétente. C'est une première manière de pratiquer la justice sociale, dont l'objet propre est le dévouement au bien commun.

Je vous rappelle sommairement l'argument que chacun peut se refaire à ce sujet. L'on vit en société parce que l'on est incapable de mener pleinement sa vie humaine sans le concours des autres humains, qu'il s'agisse de la vie physique, intellectuelle, morale ou spirituelle. Or, la vie humaine est par définition la vie d'un être raisonnable. Par conséquent la société se doit d'aider ses membres à mener la vie raisonnable. Et si la société, ou telle portion de la société, ne favorise pas chez la moyenne de ses membres la pratique de la prudence, de la justice, de la force et de la tempérance, on ne peut pas dire qu'elle favorise chez eux la vie raisonnable et donc la vie humaine. C'est pourquoi la philosophie même du sens commun ramène la notion du *bien commun* à celle de la *vie vertueuse de la multitude*.

Notre élévation à l'ordre surnaturel n'a fait que maintenir ce concept du bien commun et de la vertu générale de justice sociale qui oblige à la fois les autorités et les sujets de la société: les premiers à titre d'architectes, les seconds à titre d'ouvriers du bien commun. Seulement l'ordre surnaturel, qui inclut toutes ces obligations humaines de la vie en société, les renforce encore par l'obligation qu'elle nous impose de rendre à toute la société proportionnellement à ce qu'on en reçoit, en nous obligeant aussi, à titre de membres du Corps mystique du Christ, de rendre aux *domesticos fidei*, d'abord, des services proportionnés au bien surnaturel que l'on reçoit de la communion des saints, soit par les lumières de la *doctrine*, soit par les bienfaits de la *grâce*, soit par la sagesse de la *direction* qui nous viennent du Christ par son Église.

C'est ainsi que, chez le catholique, viennent se superposer et se fortifier, dans les motifs, toutes les obligations de la justice sociale. La charité prend en effet à son compte toutes ces obligations et nous presse de ne pas vivre seulement pour nous, mais pour son Corps, qui est l'Église. Et il faut retenir que tous

les hommes doivent être l'objet de notre charité. A tous nous devons vouloir le bienfait de la vie raisonnable, menée selon les exigences de la raison. A tous aussi, nous devons vouloir et souhaiter le bienfait du salut éternel qui nous vient par la foi, l'espérance et la charité, dont la source est en Dieu et dont le Christ nous a apporté le bienfait achevé pour cette vie et pour l'éternité. Seulement, comme nous ne sommes pas capables d'une activité qui embrasse toute l'humanité, il nous faut, pour ne pas nous payer de mots, observer l'ordre même de la charité, qui nous presse de venir d'abord en aide au prochain, d'après les liens d'intimité, d'ordre naturel et d'ordre surnaturel, qui nous rapprochent de lui: famille, paroisse, diocèse, pays. Le meilleur moyen de faire que l'humanité se porte mieux dans sa vie raisonnable et dans sa vie surnaturelle, c'est donc d'aider à se mieux porter la portion de la multitude humaine plus ou moins étendue à laquelle on appartient à ces divers titres.

16. Application pratique des exigences de la justice et de la charité sociale : les institutions recommandées.

Quand il s'agit de résumer en pratique tous les enseignements de la doctrine de l'Église en matière sociale, Pie XI, dans *Divini Redemptoris*, sans développer la notion de la justice sociale, qu'il suppose acquise, après tant d'enseignements des Papes, conclut: « Ce n'est que par un corps d'institutions professionnelles et interprofessionnelles, fondées sur des bases solidement chrétiennes, reliées entre elles et formant sous des formes diverses, adaptées aux régions et aux circonstances, ce que l'on appelait la Corporation, ce n'est que par ces institutions que l'on pourra faire régner dans les relations économiques et sociales l'entr'aide mutuelle de la justice et de la charité ».

Il faut donc être bien prudents dans votre formation sociale. Il ne faut pas accepter facilement que l'on puisse être certain d'accomplir mieux ses devoirs de justice sociale en se contentant de prendre part aux organisations de coopération sans les rattacher au « corps d'institutions professionnelles et interprofessionnelles fondées sur des bases solidement chrétiennes ». On arriverait tout au plus à changer de mains la dictature économique sans « faire régner dans les relations économiques et sociales l'entr'aide mutuelle de la justice et de la charité ».

Pour tout dire, tout le dévouement que l'on peut professer pour la coopération en la fondant sur les seuls liens de la soli-

darité des besoins d'ordre physique, ne tarderait pas à enlever à la coopération son âme. Si l'on soutient que la coopération doit engager les catholiques à se lier à des organismes qui n'ont en vue que la coopération appuyée sur des groupements non confessionnels quand il est toujours possible aux catholiques d'avoir leurs cercles d'éducation « fondés sur des bases solidement chrétiennes », je crains bien que l'on ne s'expose à méconnaître bientôt ces bases chrétiennes. Croyez-vous que Pie XI, en parlant de bases solidement chrétiennes, ait un instant voulu désigner par là des statuts d'institutions qui se prétendraient plus chrétiennes en n'étant plus catholiques ? Pie XI a amplement donné la réponse à cette question quand il a dit ce qu'il faut penser du mouvement des Panchrétiens. C'est le contenu de l'encyclique *Mortalium animos*, du 6 janvier 1928. Le mouvement « panchrétien » cherchait à fédérer les Églises, d'après le noble dessein de développer la charité entre tous les chrétiens. « Mais, demande Pie XI, comment imaginer que cet accroissement de la charité se fasse aux dépens de la foi ? »

Dans le cas présent, on propose l'union de tous dans un autre domaine que celui des Églises, semble-t-il. Des opinions se sont exprimées allant à proposer l'union des syndicats ouvriers dans la neutralité. Dans ces derniers temps, on a parlé d'une formule unique de coopération dans l'ordre économique et l'on a préconisé la formule de la non-confessionnalité, parce que ces sortes d'opérations peuvent se faire d'après les seules données de la raison et d'une science du commerce.

Il est bien certain que rien ne s'oppose à ce que les questions de technique en ces matières fassent se rencontrer des hommes de confessions différentes. Ce qu'il faut redouter, c'est que la partie éducative, indispensable à la formation des coopérateurs, expose les catholiques à se donner à la longue une sorte d'indifférentisme rotarien s'ils acceptent que l'humanisme modeste qui doit faire cette éducation des coopérateurs, peut et doit prendre son inspiration en dehors de la sociologie catholique.

Quand on aura accepté que l'éducation des adultes peut et doit se faire dans des cercles d'étude non confessionnels, combien de temps faudra-t-il pour leur faire accepter que toute l'éducation doit chez nous se muer en un système d'éducation non confessionnelle ? Les clubs neutres sont institués chez nous pour obtenir cette révolution dans les esprits des catholiques. Quand cette révolution sera obtenue et que le nombre se sera accru des catholiques atteints d'indifférence sur le caractère

confessionnel de l'école, d'abord celle des adultes, puis celle de l'enfance et de la jeunesse, combien de temps faudra-t-il pour que tout le plan d'éducation catholique soit saboté ?

Quand l'école neutre devient l'école qui possède le prestige de l'école officielle, il est d'expérience que les ennemis de l'Église n'ont plus ensuite besoin de persécuter la religion catholique. L'école fait son œuvre et multiplie les apostasies. L'Amérique du Nord sait cela.

Y a-t-il danger au pays en ces questions essentielles ? Il me semble que le signe des temps à surveiller en ce moment, c'est celui de la diffusion de l'esprit rotarien dans la tête de ceux qui devraient défendre les positions de l'enseignement catholique, soit à l'école, soit dans les cercles d'études sociologiques des adultes. A qui fera-t-on croire que nos écoles puissent devenir non confessionnelles sans devenir neutres ? Et les cercles d'adultes, alors ?

Si je me permets de m'appesantir sur ce sujet, ce n'est pas par goût de la polémique, vous le savez. Mais c'est parce que nos jeunes gens ont besoin de savoir que lorsqu'une paisible petite ville comme celle de Rimouski, ou comme celle de Matane, porte depuis peu à son entrée et à sa sortie le stigmaté de la roue affichée comme le symbole d'une prise de possession de toute la place ainsi investie, il est temps que les parents se prémunissent et prémunissent leurs jeunes gens contre le mythe dangereux de la neutralité. J'ajoute que le signe de la diffusion de l'esprit d'indifférence en une question aussi grave, se trouve dans le fait que tel officier d'un club désigné comme catholique a déjà pris rang parmi les membres du club neutre. Or, cela est assez symptomatique pour que l'on ne s'étonne pas de me voir prendre position très définie. Si, après cela, on veut chez nous, en pleine population catholique homogène, prendre la responsabilité de faire le jeu des principales filiales de la franc-maçonnerie, du moins j'aurai dégagé mes propres responsabilités. Je vous donne ici par écrit l'avertissement donné à Noël et au jour de l'an dans la cathédrale.

L'enseignement de l'Église sur les clubs neutres vous est connu. Elle les regarde comme suspects. Et elle exige que le catholique qui s'y est inscrit comme membre promette de s'en exclure dès que l'Église en aura formulé la condamnation, et cela sous peine de refus de l'absolution.

Je tiens à féliciter ici la fédération diocésaine de la Saint-Jean-Baptiste d'avoir nettement marqué la disposition où elle

est de défendre le caractère religieux de l'école de tout rang parmi notre population. Je suis également encouragé par l'esprit qu'ont manifesté, dès la fondation de la fédération syndicale des commissions scolaires catholiques du diocèse, les commissaires représentant quatre-vingt-six des paroisses du diocèse, lors de la récente réunion qu'ils ont tenue à Rimouski. Cette vigilance est de bon augure. Je me suis fait un devoir d'aller les rencontrer et de les exhorter à l'étude qu'exige leur fonction.

Ai-je besoin, après cela, d'insister pour que nos comités paroissiaux d'Action catholique, outre le travail spécial qu'ils doivent s'imposer pour que l'équipe familiale d'études appropriées au devoir d'état des membres de la famille catholique soit active et vivante, s'imposent aussi un apostolat fervent auprès des membres influents des associations analogues à celles que je viens de nommer? Que la section juvénile du comité paroissial sache guider les membres influents de la section juvénile de la Fédération Saint-Jean-Baptiste et, pourquoi pas? les membres de la Jeune Chambre de Commerce que je sais préoccupés de donner à leurs travaux et à leurs délibérations le caractère chrétien dont ils veulent imprégner leur civisme. C'est ainsi que l'Action catholique se spécialise par l'action des bonnes volontés sur le milieu où elles se meuvent, et par la mise en œuvre de l'excellent labeur auxiliaire que peuvent accomplir les diverses institutions où s'exercent des initiatives variées, les unes au service de la vie spirituelle et morale, les autres au service de la vie sociale et économique, au service enfin du civisme chrétien et de la vie publique de la nation ¹.

1. Cf. *Plans d'étude sur la restauration sociale* d'après la lettre des évêques sur *Rerum novarum* et *Quadragesimo anno*, par le P. Richard Arès, S. J., École Sociale Populaire, 64 pages. (Prix: 25 sous.)

III

Le troisième grand objet des groupements catholiques de jeunes doit être de leur servir d'école de civisme chrétien, de patriotisme sain

17. La formation civique qui presse, en effet, doit consister de bonne heure à inspirer à nos jeunes une charité sociale qui les engage à mieux observer les obligations de la justice sociale.

C'est la *charité*, avons-nous déjà dit, en empruntant une comparaison de Mgr Freppel, qui met entre les membres de la société l'équivalent de la synovie dans les articulations des membres du corps humain. Elle fait que, par amour pour Dieu, on soit disposé à faire pour le prochain même ce qui ne lui est pas dû en justice, de telle façon que l'on soit à plus forte raison porté à vouloir leur donner ce qui leur revient en justice. La charité sociale veut aller plus loin que l'aumône. Elle veut favoriser les institutions qui feront du bien au plus grand nombre et rendront moins nécessaire l'aumône individuelle sans la supprimer.

Elle crée une disposition générale qui peut élever à une très grande perfection. Déjà saint Thomas fait observer que la justice sociale bien pratiquée demande beaucoup de renoncement personnel et peut conduire à une haute vertu. A plus forte raison la charité sociale, ayant Dieu comme objet premier, peut-elle conduire à une haute perfection. C'est donc travailler à son propre perfectionnement que d'en faire entrer les préoccupations dans sa formation à la vie civique.

Cela comporte qu'en toute chose on n'oublie jamais de se demander quelle sera la répercussion de ses actes sur le bien des autres, à commencer par le prochain le plus proche, celui de sa cité, de son milieu. Que dès le temps de ses études, on se fasse une loi de penser que, s'il y a du désordre moral chez ses condisciples, on n'a pas le droit de penser et de se dire que cela ne vous regarde point. C'est déjà avoir des desseins d'apostolat fécond et dénué de chimères que de se demander : Qu'est-ce que je peux faire qui aide le plus grand nombre à se bien porter et à ne pas céder au mal toujours menaçant ? C'est s'habituer à regarder du côté des associations, des ligues qui ont précisément cet objectif. C'est se faire une loi de ne pas les combattre sans examiner sa conscience et sans mentionner dans ses confessions cette sorte de faute, souvent plus grave que certaines

souillures, et qui est loin de les exclure de sa vie. On peut dire que le jugement général portera surtout sur cette sorte de fautes, dont on n'aura peut-être jamais eu honte pendant la vie. Les pires saletés de la vie en société ne paraissent pas toujours salissantes pour les mains. La charité sociale incline à se garder de la coterie et des clans, qui sont une aggravation de l'égoïsme et qui font commettre le péché contre l'unité d'ordre. Un trait fait reconnaître le clan: il n'admet le principe de l'autorité que pour s'en servir, jamais pour le servir. Il fait du clan la fin de toute son activité. Le signe de la charité sociale dans une vie se trouve justement dans le désintéressement personnel avec lequel on accepte de servir la cause du bien commun, que le bon sens indique déjà et que l'autorité compétente signale au dévouement des gens de bonne volonté. Pie XI, dans *Quadragesimo anno*, dénonce comme une injustice, de la part de l'autorité civile, de ne pas laisser se développer, entre l'autorité publique et les individus, des groupements intermédiaires qui se chargeront des tâches de moindre importance où se disperserait à l'excès l'effort de l'autorité publique, dont la tâche doit rester celle de diriger, surveiller, stimuler, contenir, selon que la sagesse l'exige. Injustice chez les dirigeants, la lutte contre la libre activité de ces groupements, tels que les syndicats ouvriers et l'union des cultivateurs, est aussi une injustice chez les particuliers. Mais seule la charité sociale peut venir à bout de l'hostilité dont je parle. Cette hostilité regarde comme dignes de réprobation les organismes sociaux qui n'ont qu'un tort, celui d'avoir été conçus par d'autres que le clan ou le mandarinat auquel on est asservi.

18. Il faut que nos jeunes se perfectionnent en ayant au cœur de l'intelligente sympathie pour les œuvres mises au service des forces sociales.

On range sous cette dénomination tout ce qui met en œuvre la justice et la charité sociale pour que le bien commun, qui est la vie vertueuse de la multitude, en soit favorisé. On les ramène à trois selon l'enseignement du P. Hugueny, O. P., dans son étude intitulée *l'État et l'individu* (extrait des *Mélanges thomistes* mis aux mains de nos élèves du séminaire): forces morales, forces matérielles et forces de gouvernement. Quel civisme chrétien se développera chez notre jeunesse, si nous la formons à ne jamais perdre de vue que sa charité sociale doit la trouver dévouée aux œuvres qui accroissent ces forces sociales ?

19. a) *Forces morales.*

La première catégorie des forces qui constituent le bien commun et qui sont la condition du plein développement de la vie vertueuse des individus, est celle des forces morales. Elles agissent directement sur les âmes, contribuent à la formation des esprits et des cœurs: les lois, les coutumes, les œuvres d'éducation, la littérature qui circule, l'opinion publique et ce qui la forme, les mœurs et les institutions qui, avec l'assentiment de l'opinion et l'appui des lois, corrompent ou relèvent les mœurs de la moyenne de la nation ou de la cité.

Notre jeunesse catholique peut-elle assez se prémunir des convictions nécessaires à ceux qui veulent aider au progrès de la vie morale? On a beaucoup parlé, au cours de la dernière guerre, de civilisation chrétienne. Et l'on a mis sous cette étiquette des choses variées. A quoi doit-on ramener les éléments essentiels de la civilisation chrétienne dans ses rapports avec ces forces morales dont nous parlons? Il n'est peut-être pas inutile de le rappeler. Le premier trait de la civilisation que porte avec elle l'Église du Christ, c'est le principe de la *primauté de la raison sur les désirs et sur l'instinct*. Cela fait partie de l'héritage du sens commun, que les philosophes grecs avaient gardé même au sein de la décadence païenne. Le deuxième trait de la civilisation chrétienne, c'est le *fondement de la morale sur l'absolu, qui est Dieu et sa loi*. Ce principe avait été conservé par le spiritualisme du peuple juif et trouve son expression ramassée dans le Décalogue. Le troisième trait, c'est la *distinction infinie entre l'homme et Dieu, avec la possibilité pour l'homme d'être uni à Dieu par la grâce méritée par Son envoyé Jésus-Christ*, et qui nous est offerte par l'Évangile et ce qu'enseigne l'Église qui en a la garde. Supprimez l'un de ces trois traits, et vous voyez la barbarie reprendre le dessus par les forces immorales qu'elle déchaîne. Il est douloureux de devoir le rappeler, mais il faut bien reconnaître que cette barbarie peut triompher même au sein d'une civilisation où il y a beaucoup de laboratoires scientifiques et dans des milieux où l'on porte des habits fins.

Il faut que nos groupements de jeunes catholiques retiennent ces conditions de la civilisation chrétienne. Il faut qu'ils s'unissent et prêtent leur appui aux institutions destinées dans nos milieux à entretenir ce qu'on appelle du civisme chrétien. Le programme est vaste et doit tenter la générosité de leurs âmes.

Pour le réaliser, même en partie, il leur faut comprendre que la première action qui presse en notre Action catholique, c'est, avec le culte vivant, l'étude tout simplement et encore l'étude ¹.

20. b) *Forces matérielles.*

La deuxième catégorie de forces sociales comporte, au service de la vie humaine, des forces matérielles. « L'homme, écrit Hugueny, n'est pas un pur esprit, c'est en se servant de son corps qu'il pratique la vertu. Il a besoin pour cela de moyens matériels. Il faudra donc, pour la vie vertueuse de la multitude, des forces matérielles, dont l'usage sera mis au service des forces morales. »

Si nous ne voulons pas que notre démocratie ne compte que des dirigeants qui ont affaire à une simple masse, il faut que « le citoyen puisse se faire une opinion propre et la faire valoir dans le sens des exigences du bien commun ² ». Il ne faut pas que le caractère des hommes vivant en démocratie soit celui d'une masse « par elle-même inerte, et qui ne peut être mue que de l'extérieur ». Le caractère des hommes vivant en démocratie devra donc être celui non d'une *masse*, mais d'un *vrai peuple* « qui a son unité organique et organisatrice ». Pour cela, il faut que notre multitude ne dégénère pas, mais qu'elle reste ou devienne un *peuple*, qui « vit de la plénitude de la vie des hommes qui le composent, dont chacun — à la place et de la manière qui lui sont propres — est une personne consciente de ses propres responsabilités et de ses propres convictions ».

Nous devons, comme notre Chef, regarder le peuple comme éduicable, et notre Action catholique doit aider dans la mesure du possible à faire donner tout leur rendement aux groupements formés pour la formation civique de leurs membres. Il faut tâcher de vulgariser par cette voie les enseignements de la sociologie catholique sur les forces morales de la société. Il faut de même habituer nos citoyens catholiques à connaître, par leurs études, les conditions matérielles de la vie publique. Certaines questions, celles, par exemple, des moyens d'approvisionnement du trésor public, dépassent la compétence de la masse. Toutefois, la raison enseigne que « le droit d'exprimer son opi-

1. Cf. *La Moralité publique, programme de moralisation pour les groupes d'Action catholique et les œuvres auxiliaires*, par le R. P. Archambault, École Sociale Populaire, décembre 1945.

2. Allocution de Pie XII, 23 décembre 1944.

nion sur les devoirs et les sacrifices qui lui sont imposés, et le droit de ne pas être contraint d'obéir sans avoir été entendu sont deux droits qui trouvent dans la démocratie leur expression ¹ ».

Il faut donc conclure que nos catholiques ont le devoir de se renseigner sur des questions sur lesquelles ils peuvent prétendre avoir le droit d'être entendus. Je songe, en particulier, aux ressources naturelles de la portion du pays qu'habitent nos fidèles. Si l'exploitation de ces ressources est perpétuellement aux mains de financiers étrangers non seulement à la région, mais même à l'industrie qui y fait sa fortune, il y a bien quelque danger que cette exploitation ne tienne pas compte de *la vie vertueuse de la multitude*. On sait le péril des villes fermées, où, sous le prétexte d'un meilleur rendement des ressources naturelles, on abandonne à des syndicats financiers toute la direction civique municipale et toute la réglementation de la morale publique, des amusements, de l'admission et de la pratique des métiers. Ailleurs, sans aller jusqu'à ce régime de basse féodalité, il arrive que le domaine public affermé à des syndicats financiers finit par être considéré comme leur propriété, avec droit d'exploitation et de gaspillage du matériel à exploiter. N'a-t-on pas affirmé que l'exploitation de nos forêts, par exemple, est encore tellement primitive, après les sommes encaissées depuis cent ans d'apanage, que vingt-cinq pour cent seulement du matériel est utilisé, le reste étant abandonné au feu ou à la pourriture ? D'autres affirment que ce pourcentage, dans notre région, ne dépasse pas quinze pour cent : l'affirmation dernière m'a été faite chez moi par un universitaire de même origine et de même religion que les exploités concernés.

Je veux bien que notre peuple soit paisible et qu'il soit soucieux de ses devoirs. Notre action sociale doit l'y porter. Mais je n'ai vu nulle part que notre devoir se borne à lui prêcher la résignation à toute situation, même absurde. Il a le devoir de s'éclairer sur les « facilités d'approvisionnement que la puissance et la vigilance de l'État peuvent assurer au peuple bien gouverné » (Hugueny, O. P.). La destruction systématique des ressources d'une région constitue un phénomène qui dépasse celui de la vie physique : la perspective de migrations en masse de toute une partie de notre population, qui devrait trouver chez elle la subsistance des familles dans des conditions

1. Allocution du 23 décembre 1944.

d'habitat plus favorables à ses traditions, constitue un phénomène social dont la portée morale est immense. Voilà pourquoi nous sommes soucieux de favoriser l'organisation professionnelle et les études qu'elle comporte. Et cette étude, pour qu'elle soit profitable au bien commun, ne doit pas être le seul fait des syndicats des professions de l'agriculture et de la classe ouvrière. Il faut encore que les citoyens de nos petites villes voient plus loin que le bénéfice immédiat et précaire du travail de nos scieries. Si notre petite bourgeoisie de professionnels et de marchands ne regarde pas plus loin, c'est elle-même qui souffrirait plus tard de la destruction systématique faite sous ses yeux et peut-être avec sa complaisante approbation. N'est-il pas d'expérience que l'on est porté à regarder comme l'ordre établi tout état de choses dont on a été le témoin depuis son enfance ? N'a-t-on pas même entendu des gens d'esprit soutenir que l'on doit de la reconnaissance aux sociétés anonymes qui ont salarié nos journaliers tout en précipitant la ruine économique de la région où nous sommes ? On me dit qu'elles semblent se hâter d'en finir pour aller tâcher de trouver quelque coin de la province où installer encore une fois le système le plus primitif de l'industrie forestière : le sciage du bois. Du bois que l'on s'empresse d'exporter à l'état brut, comme pour s'assurer qu'il n'en restera rien à la population du territoire ravagé par cette aristocratie anachronique ! Tout cela n'a jamais été raisonnable. On a pu du moins longtemps invoquer la nécessité pour nos gens de subir la puissance de ceux qui avaient seuls le capital. Rien pourtant n'est plus faux que cette assertion puisque, souvent, les syndicats financiers ont pris sur place le capital nécessaire. Cela est moins vrai que jamais aujourd'hui. La coopération à l'avantage du peuple est un mode qui peut avantageusement remplacer celui de la dictature économique. Encore faut-il qu'une sorte de superstition ne ferme pas les yeux sur l'inconcevable incompetence de ceux qui dirigent l'industrie devant nous et qui devraient connaître davantage après une expérience de cent ans, éclairée encore par les ouvrages sérieux écrits sur ces questions. Si l'on veut savoir ce qu'en pensent les industriels véritables, qu'on fasse parler les gérants de ces industries et les ingénieurs forestiers des compagnies elles-mêmes, quand ils ne sont pas terrorisés par les financiers qui sont tout-puissants dans les conseils de l'industrie.

Qu'on ne dise pas que ces propos sont révolutionnaires. Ce qui l'est, c'est la conduite de ces baronnets de la finance exclu-

sive, et ce sont les propos de ceux qui se font leurs complices. Nous devons à nos catholiques l'avertissement qu'il serait coupable d'imiter de pareilles méthodes d'exploitation et avec la même imprévoyance.

Et c'est pour toutes ces raisons que nous avons tenu à mettre nos gens à l'étude, afin qu'une opinion saine se forme qui aide les gouvernants à mettre à la raison ce qui doit l'être. Je vous ai déjà cité le propos attristé d'un homme public bien disposé, à qui je faisais remarquer ce qu'on m'apprenait de la menace qui pèse sur nos bourgs d'une industrie unique et caduque: « Que voulez-vous? le peuple ne demande pas autre chose que ce qui se fait présentement. » Comment veut-on que des hommes publics osent prendre la responsabilité de réagir quand ils sont certains de ne pas être soutenus par l'opinion publique? J'ajoute qu'il n'y a pas de danger à engager nos gens à aborder cette étude encore plus sérieusement. J'ai consulté des hommes publics des deux partis politiques qui se disputent la faveur populaire: ils sont tous dans le même état d'esprit. Ils attendent que l'opinion publique les dégage de l'étreinte des syndicats financiers qui ruinent l'industrie de la région.

Ai-je besoin d'ajouter enfin que cette étude doit se faire à la lumière des exigences du bien commun? *Nous devons être favorables à ce qui peut garantir des conditions de vie et de stabilité familiale au plus grand nombre de gens.* Ici l'économique et le moral se rencontrent pour nous engager à examiner le problème de notre industrie forestière sans mettre en oubli celui de l'agriculture de la région. Nous habitons une province où la terre cultivable est limitée: nous devons donc trouver le moyen de mettre en culture tout ce qui est cultivable dans les limites du territoire que nous habitons. Si nous n'examinons que l'aspect forestier du problème, nous serons exposés à trouver que l'idéal continuera d'être la perspective du plus grand nombre possible d'ouvriers exposés à manquer d'ouvrage à bref délai, et disposés à promener d'un Arvida à l'autre leur famille et leurs nippes d'ouvriers errants.

Et si l'on tient encore à ne regarder le problème forestier qu'en fonction de lui-même et de la population ouvrière qu'il concerne, qu'on veuille bien enfin examiner si le développement des connaissances techniques ne pourrait pas, par des entreprises coopératives, mettre sur pied des ateliers où l'on tirerait parti des quelque quatre-vingts pour cent du matériel actuellement perdu pour tout le monde. J'entends parler d'un projet

de colonies forestières où une agriculture restreinte compléterait les moyens de subsistance et affermirait la stabilité des familles. Il faut souhaiter qu'un intelligent artisanat s'ajoute, qui mette en œuvre à la fois les talents divers et les matériaux à ouvrir.

21. c) *Forces de gouvernement.*

A ces forces morales et matérielles, il faut ajouter les forces du gouvernement: autorités civiles et judiciaires, police, etc.

Je ne veux toucher ici que ce qui concerne la jeunesse obligée de se préparer à prendre sa part de responsabilité dans la vie publique. Notre démocratie comporte inévitablement les discussions des partis. Sauf le parti communiste, encore inexistant dans nos régions, les partis qui se disputent chez nous la faveur du public ne sont pas réprouvés par l'Église. Mais il faut souhaiter que nos jeunes gens s'éclaircissent sur les exigences du bien commun et sur les droits des personnes et des familles. Quand ensuite ils se distribueront dans l'un ou l'autre des partis, il faut souhaiter qu'ils y apportent le bienfait de leurs convictions, de leurs études et de leurs réflexions. Souhaiter que le grand nombre s'instruisent de leurs devoirs, c'est souhaiter que les organisations politiques elles-mêmes veuillent ensuite rivaliser de zèle pour le triomphe des principes nécessaires à une saine démocratie ¹.

Notre manière d'aider l'autorité civile à accomplir sa tâche ne doit-elle pas consister à former des catholiques éclairés sur les obligations des gouvernants et des gouvernés envers le bien commun, dans les conditions économiques et sociales où se passe leur vie?

22. *L'État et l'éducation patriotique.*

Nous avons ajouté qu'*au service de la vie nationale, le groupement de notre jeunesse diocésaine doit tendre à lui inculquer un patriotisme sain.*

Dans la difficulté où nous sommes de définir en notre pays l'objet formel et même matériel de notre piété patriotique, il est bon de diriger sur la question de l'éducation catholique de

1. On trouvera dans une brochure publiée à l'École Sociale Populaire, sous le titre: *Catéchisme du civisme chrétien*, par le R. P. Bonaventure Pélouquin, franciscain, une excellente vulgarisation de la doctrine catholique sur le sujet que je ne fais qu'indiquer. Cette trentaine de pages peut faire la matière de bonnes équipes d'étude. La publication est du mois d'août 1944. (Prix: 15 sous l'exemplaire.)

notre patriotisme le faisceau de lumière qu'a bien voulu projeter le Souverain Pontife régnant. Il s'agit de l'enseignement donné par Pie XII dans son encyclique *Summi Pontificatus* (1939).

« Le but de l'Église du Christ est l'unité surnaturelle dans l'amour universel senti et pratiqué, et non l'uniformité exclusivement extérieure, superficielle et par là même débilitante. Toutes les orientations, toutes les sollicitudes dirigées vers le développement sage et ordonné des forces et des tendances particulières, qui ont leur racine dans les fibres les plus profondes de chaque rameau ethnique, pourvu qu'elles ne s'opposent pas aux devoirs dérivant pour l'humanité de son unité d'origine et de sa commune destinée, l'Église les salue avec joie et les accompagne de ses vœux maternels. Elle a montré à maintes reprises, dans son activité missionnaire, que cette règle est l'étoile directrice de son apostolat universel. »

C'est la règle d'or de l'éducation nationale donnée par le Pape. Et nous avons bien le droit de supposer que cette règle ne s'applique pas que chez les Nègres et les Jaunes des pays de missions. Le Pape rappelle que « dans l'exercice de la charité il existe un ordre établi par Dieu, selon lequel il faut porter un amour plus intense et faire du bien de préférence à ceux à qui l'on est uni par des liens spéciaux ».

Ces indications sont d'autant plus opportunes que nous commençons, jusqu'aux récentes enquêtes sur certain espionnage, à compter des théologiens improvisés de l'internationalisme, comme il nous est arrivé d'en pouvoir compter parmi les prédicants de tel ou tel impérialisme. Nous en avons entendu dénoncer comme du fanatisme tout ce qui avait l'air de vouloir tenir tout de même compte de l'ordre de la charité. Nous en avons entendu d'autres dénoncer comme du préjugé tout ce qui dans l'éducation mettrait l'accent premier sur la charité entre les membres de la famille et entre les familles qui ont ensemble des traditions précieuses à conserver, pour le bien du pays non moins que de la religion.

Il sera sans doute intéressant de rapprocher cet enseignement du Pape de la réponse donnée en 1789 par Mgr Hubert, évêque de Québec, au juge en chef Smith, qui venait offrir à la pauvreté du pays cédé à l'Angleterre vingt-neuf ans plus tôt, tout un système d'éducation.

« Quel sera l'esprit qui guidera ce système d'éducation ? demanda le prélat à l'envoyé des universités d'Angleterre.

— Ce sera, dit le juge, un système qui formera des hommes sans préjugés.

— Qu'est-ce qu'un homme sans préjugés? » demanda avec humour Mgr Hubert.

Songez que ces propos se tenaient en 1789. Sans attendre la réponse du juge, le prélat tira cette conclusion: « Monsieur le juge, s'il s'agit de nous former des hommes qui ne tiennent *ni à leur religion, ni à leur nation, nous refusons*. Nous sommes pauvres. Mais nous nous pourvoirons avec le temps. »

Il ne faut jamais perdre de vue la question de l'éducation patriotique quand on parle chez nous des forces de gouvernement.

Depuis ces temps lointains, on a tenté différents modes de gouvernement de ce pays complexe. Le mode présent reconnaît que le pays est composé de deux nationalités et ce n'est plus un fait qu'il faudrait encore découvrir ou dont il faudrait démontrer la légitimité. On a choisi le mode fédératif parce qu'il tient compte de ce qui doit subsister chez les nationalités composantes pour que le pays se porte mieux en son ensemble. L'éducation de nos jeunes catholiques se doit de prendre connaissance de ces raisons profondes, qui respectent l'ordre posé par l'Auteur de la nature et de la grâce, et veulent que l'on respecte les devoirs qu'impose le quatrième commandement de Dieu.

Mais on ne saurait trop éclaircir cette question, aujourd'hui surtout que des intérêts en conflit cherchent à l'embrouiller, tantôt pour absorber les droits de l'éducation familiale au nom des droits de l'État, tantôt pour essayer de dénier ces mêmes droits au nom de ce que, de bonne foi peut-être, on croit être l'intérêt supérieur du catholicisme. Des théologiens contemporains, formés à l'école du plus authentique thomisme, ont posé le problème et résolu la question, en procédant par la voie d'une rigoureuse analyse. Ils se sont demandé à quoi tient ce besoin universel et constant où nous sommes de vivre en société, en État, en nation. Et voici la substance de la réponse que leur apporte la philosophie chrétienne.

Notre besoin de vivre *en société* tient aux insuffisances de l'individu qui vient au monde, et tout le long de sa vie. Ce sont nos *potentialités*, pour prendre le mot des scolastiques. La nature ne nous livre l'aliment de la vie qu'à l'état brut. Il faut la division du travail pour mettre à la portée de chacun ce que la nature offre à notre entretien. La nécessité de la vie en so-

ciété est aussi constante que ces insuffisances sont universelles. Les Robinson Crusoë ne sont toujours que des personnages d'histoires qui ne sont jamais arrivées.

Notre besoin de vivre *en État* tient à une autre nécessité aussi universelle. Les mêmes philosophes observent avec saint Thomas qu'il faut, pour le bien commun de la société, que les individus soient guidés dans le choix des biens particuliers nécessaires à la fin universelle. Car personne n'est, par soi, déterminé suffisamment par l'universel, et tous n'ont pas compétence pour faire le choix qui s'impose, et pour juger de la valeur relative des biens intermédiaires. C'est le rôle de l'État de préciser avec autorité le choix de ces biens particuliers, grâce auxquels se réalise le bien commun: « Les lois, dit saint Thomas, sont comme des organes adaptés à la fin de la cité. »

En poursuivant cette analyse, on observe un autre besoin aussi constant et aussi universel, celui de vivre *en nation*, besoin distinct du précédent d'une distinction rationnelle fondée sur la réalité, et même, en certains pays, distinct de toute façon, à raison du caractère composite de certains États. On doit donc chercher la raison de cette nécessité. Et si l'on constate que ce besoin peut se satisfaire sans détriment pour la société, au bénéfice même de l'État, dont la paix se fonde avant tout sur le respect des droits de chacun des éléments qui lui sont soumis, il faudra bien admettre que ce besoin ne tient pas aux seules conséquences du péché originel. Or, en cherchant bien, on voit qu'il tient au fait que l'individu n'a pas seulement besoin que l'autorité lui désigne les biens particuliers nécessaires au bien commun, mais qu'il a encore besoin d'influences qui lui apprennent la plus facile manière pour lui de faire le bien: car il y a la manière... On touche ici à la question *des habitudes*, des usages, des traditions, sans exclure celle de la langue et de l'histoire, dont il est impossible d'exagérer l'importance en éducation, à cause de la facilité que l'on trouve à bien faire une chose, quand elle vous est apprise par l'imitation d'usagers qui vous ont enveloppé, encadré dès votre enfance. Les habitudes dont nous parlons ici se créent par l'imitation, par tout ce que l'on apporte de dispositions naturelles en héritant de ses parents, et elles facilitent l'accomplissement du bien dans la mesure où sont saines les traditions religieuses et nationales où elles ont leur source. En tenir compte à tous les stades de l'éducation, c'est favoriser l'accomplissement du bien particulier au bénéfice de l'ensemble de la société et au grand avantage

de l'État, dont le grand souci doit être le bien commun, qui n'est autre que la vie vertueuse de la multitude. N'en pas tenir compte pour adopter une règle d'or qui prétendrait être la formation de l'homme en général, du citoyen abstrait, du catholique métaphysique, qui n'existent nulle part, peut n'avoir pas grand inconvénient en certains pays homogènes, où l'assimilation s'est faite normalement par l'ascendant d'une civilisation avancée, surprenant par son contact des peuples barbares, et les travaillant longuement pour les façonner selon les lois de la civilisation chrétienne. Mais il ne s'agit plus de cette situation dans nos États modernes, nations mixtes, dont les composantes sont d'une civilisation aussi avancée l'une que l'autre.

Même en un pays aussi homogène que la France, le plan d'une éducation ordonnée selon les *droits de l'homme* en général n'a pas eu que des avantages, et il ne manque pas de sociologues qui regrettent la perte des richesses spirituelles que valut à ce pays le respect de ses traditions provinciales, jusqu'au jour où l'État jacobin voulut tout assimiler. De Maistre reprochait à la Révolution de ne parler que des *droits de l'homme* et de méconnaître la réalité.

Si donc il se trouve des catholiques qui, çà et là, adoptent la thèse des jacobins pour préparer, au profit de certains groupes, l'absorption d'autres groupements nationaux qui ne veulent pas mourir dans l'insignifiance, leur attitude peut être bien intentionnée, elle n'en est pas moins très semblable à celle qui s'inspire de la métaphysique révolutionnaire du dix-huitième siècle. Et tout indique que la formation que préconisent ces catholiques, est vouée à de graves échecs, et que le bien commun n'a rien à y gagner. Car, reprenant le texte de saint Thomas, on a pu formuler cette conclusion, à laquelle il est difficile d'opposer une bonne raison: « De même que les lois de l'État sont comme des organes adaptés au bien de la cité, de même les mœurs, habitudes, traditions, etc., sont comme des organes adaptés au bien national. »

Les bonnes raisons ne manquaient donc pas à ceux qui ont organisé nos maisons d'éducation en conformité avec ces principes; elles ne manquaient pas non plus à ceux qui veulent que le groupement de notre jeunesse catholique se donne comme troisième but de continuer chez nos jeunes gens la saine formation patriotique déjà commencée dans nos institutions catholiques.

Mais, cela dit, il reste que notre jeunesse catholique a bien le droit de se demander par quels moyens elle pourrait étendre l'action bienfaisante qui lui est proposée. Poser la question, c'est se demander quelle attitude notre jeunesse doit prendre pour faire tout le bien possible et garder toutes les sympathies dont elle a besoin pour répandre son influence dans les divers milieux : scolaire, collégial, agricole, ouvrier, professionnel.

23. *Notre jeunesse et son action sur le milieu paroissial et diocésain.*

Nous exposerons rapidement quelques suggestions pratiques.

Et d'abord quelle attitude prendre à l'égard des *individus* ? Il est une forme d'apostolat qui peut être de tous les jours. Nous la formulerions assez bien, semble-t-il, en vous donnant comme programme à répandre ce que signifient ces deux mots : *Bien parler, bien penser.*

Bien parler. En cela, je ne veux pas seulement mentionner le souci du beau langage, qui a pourtant bien son prix. Mais je songe en particulier à un travail entrepris par d'autres ligues contre le blasphème. On peut bien admettre que notre peuple pratique peu le blasphème formel, qui consiste à nier ou à injurier spécifiquement un attribut de Dieu ou la sainteté de ce qu'il a institué. Mais ces distinctions subtiles n'empêchent pas les imprécations de trop de nos gens de prendre un caractère blasphématoire. Or, des enquêtes ont révélé que ces imprécations se trouvent surtout sur les lèvres de gens qui mènent une vie dure. Plus le travail est dur, plus il irrite, et plus il provoque de ces mots qui veulent être violents comme l'effort déployé. Il n'y a que la crainte des lois qui puisse enrayer de façon salutaire une habitude contagieuse comme celle-là. Entre jeunes gens, il est d'expérience que cette habitude s'acquiert par degrés. Si donc vous vous montriez intransigeants contre certaines locutions vulgaires, qui finissent par conduire à l'imprécation, vous auriez rendu un grand service à notre peuple. On remarque encore que cette habitude, très fréquente à la caserne, l'est aussi dans les chantiers. Il semble que les groupements d'hommes de certaines conditions souffrent de n'avoir pas le voisinage plus poli de la femme, qui a instinctivement horreur de ce langage brutal. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas trop de toutes les influences coalisées pour enrayer un défaut encore trop répandu et qui peut attirer sur un peuple croyant les châtiments de Dieu.

Bien penser. Ceci est autrement plus important, car la première condition d'une vie morale, c'est de bien penser. Or, sans vouloir jeter ici un cri d'alarme, il faut nous demander si les lectures de notre peuple sont de nature à lui garder l'habitude de bien penser sur les choses essentielles. Sans doute, nous avons peu d'écrivains qui, sciemment, font profession de pervertir les esprits. Mais ne peut-on pas admettre que nous sommes menacés d'une *crise du goût*, grâce à la diffusion du journal commercialisé ou *jaune*, de l'une et de l'autre langues ? Je vous suggère une parabole dont vous pouvez faire l'essai auprès de vos amis.

Supposez que votre voisin vous arrive un soir et vous annonce qu'il vient faire la veillée. Aussitôt assis, il se met à raconter tout ce qu'il connaît de nouvelles : cérémonies religieuses, assemblées politiques, accidents d'automobile, noyades. Jusquelà tout va bien. Mais il entreprend de vous détailler le récit d'un meurtre, et se met à donner, sur les criminels, des précisions biographiques peu édifiantes. Cela l'enhardit, et l'amène à décrire une descente de la police dans un bouge. Cette fois, vous vous inquiétez pour vos enfants qui sont dans l'auditoire, et vous les envoyez se mettre au lit. Tout de même, votre femme et les grandes filles sont là. A son départ, il vous annonce qu'il reviendra le lendemain.

Quand il vous aura donné deux ou trois séances de cette nature, ne lui direz-vous pas, en le reconduisant à la porte : « Mon ami, si vous désirez revenir causer, il faudra choisir d'autres sujets. Ce ne sont pas des choses que doivent se conter des hommes entre eux, encore moins doivent-elles se dire en présence de femmes que l'on respecte. »

Or, dans la maison même de l'homme qui se sera ainsi indigné contre son voisin, il y a peut-être des feuilles qui arrivent chaque soir, chargées de mettre sa famille au courant de tous les ragots de concierge et de toutes les histoires de la police des mœurs, avec des renseignements précis sur les dévoyés. Et tout cela se présente à côté de rapports illustrés sur les cérémonies religieuses. A ceci il n'y a pas de mal grave, mais il y en a dans la juxtaposition de faits auxquels on a l'air de donner une égale importance. Vous laissez vos fils et vos filles se remplir l'imagination de ces faits. Qui vous dit ce qui va se passer dans ces consciences en voie de formation, si elles sont mises dans l'occasion de juger que le mal ne doit pas être le mal, puisque après tout il est une chose tellement courante ? Croyez-

vous que votre famille, même avec les sauvegardes de la vie paroissiale, pourra indéfiniment garder le précieux privilège de bien penser, si elle est soumise tous les soirs de la semaine à ce traitement mental? Car enfin, que devient la recommandation de saint Paul à son disciple: « *Formam habe sanorum verborum*. Aie le goût du langage honnête. » Tout cela doit s'appliquer à certaines indiscretions de la radio.

Maintenant, quelle attitude pourrions-nous suggérer à notre jeunesse diocésaine groupée autour de son comité d'Action catholique, afin qu'elle puisse exercer son influence dans tous les milieux par l'ascendant d'une bienfaisance qui déconcerte toutes les hostilités et retourne toutes les indifférences?

A l'égard de l'Église, d'abord, nous n'avons pas à vous apprendre quel doit être votre grand souci. Vous devez avoir à cœur de toujours rechercher, sur toutes les questions, quel est son sentiment: *sentire cum Ecclesia*, pour orienter votre jugement d'après le sien. Quand donc un document du Souverain Pontife a été livré au public, il semble que ce devrait être un sujet d'étude pour les cercles. Sous la direction de l'aumônier, qui donnerait les commentaires nécessaires, vous prendriez contact avec la pensée du représentant de Jésus-Christ sur les problèmes religieux et sociaux dont il offre la solution. Nous en dirions autant des recommandations promulguées par l'évêque du diocèse. Et, s'il est une loi personnelle que vous deviez vous imposer, c'est de toujours donner l'exemple de la fidélité à la vie paroissiale, et de la docilité aux avis de l'autorité religieuse. Qu'on puisse toujours compter sur vous comme sur des agents de liaison entre cette autorité et le peuple. On vous parle souvent de la nécessité d'une élite, et l'on vous invite à l'honneur d'en être. Vous n'aurez rien fait pour mériter cet honneur si l'on ne vous trouve pas au premier rang dans l'accomplissement des devoirs qui sont ceux de tout le peuple chrétien.

Qu'elle doit être votre attitude envers l'État? Il est entendu que vous ne faites pas de politique comme association, votre rôle est surtout de prêter votre concours à l'autorité au service de ce que l'on appelle les forces sociales: mise en œuvre des lois de la morale par l'influence que l'on exerce sur l'opinion publique dans le sens du bien; amélioration économique du sort du peuple, afin qu'il ait la somme de bien-être sans laquelle la pratique de la vertu devient difficile à la masse; respect de l'autorité quand elle s'est prononcée par une loi destinée à favoriser le bien commun. Voilà, dans les grandes lignes. Mais

je voudrais attirer votre attention sur un danger. Il arrive que l'on voit des gens de bien se désintéresser de la vie politique, au point de professer une sorte de scepticisme absolu sur les hommes et les choses de la politique. Ainsi, à propos d'un mouvement suscité par un homme comme le général de Castelnau — pour choisir une exemple à l'étranger — on aura entendu un mot désenchanté comme celui-ci: « On ne sait pas qu'augurer de ce mouvement, car, voyez-vous, ce Castelnau est un politicien. » En vérité, faut-il que ce terme péjoratif soit décerné à quiconque affronte les fatigues de la vie publique au service de son pays? Il ne faudrait donc pas que, tout en vous abstenant de faire prématurément de la politique, et en vous abstenant d'en faire au nom de votre association, vous vous missiez dans l'esprit une sorte de scepticisme déprimant au sujet de tout ce qui concerne l'État et la politique. N'oubliez pas que les lois se font par l'État, et qu'en pays démocratique, les citoyens ont le devoir de faire ce qui dépend d'eux pour désigner des hommes de valeur afin de leur laisser la responsabilité de faire des lois qui servent le bien commun.

Au sujet de *la famille*, institution divine, à son origine même, il y aurait trop long à dire. Permettez-moi ici une seule suggestion, et ce sera pour demander aux jeunes gens de ne pas se désintéresser de l'orientation des goûts et des idées des jeunes filles, de celles qui seront appelées à fonder famille, et dont dépendra en grande partie la valeur morale de la famille canadienne de demain. On se plaint parfois d'une évolution féminine trop brusque et trop américanisante. Chez la femme comme chez l'homme, le bien fait parfois moins de bruit qu'il ne faudrait. La masse, plus par faiblesse que par malice, suit volontiers le courant de l'opinion et de la mode plus criarde. La plupart se figurent d'ailleurs que c'est le moyen de plaire au sexe laid. Que les bons, les hommes bien pensants, sans faire de polémique discourtoise, signalent donc de préférence les initiatives féminines qui ont une réelle valeur sociale. Ces relations d'ordre intellectuel entre nos deux jeunesse, ne peuvent que favoriser d'autres relations qui resteront intelligentes et respectables. Et les familles de demain ne s'en porteront que mieux.

A l'égard des *autres associations* catholiques, nationales, professionnelles, mutuelles, nous vous avons demandé dans tout ce qui précède de vous montrer bienveillants et d'esprit ouvert. Vous êtes de ceux qui ont toujours besoin de se rappeler qu'il y a plusieurs manières de faire le bien. Gardez-vous d'un zèle

amer. Soyez désintéressés. Faites le bien, aidez les autres à le faire. Favorisez de préférence des groupements qui correspondent à votre idéal religieux, social et national. Ne vous engagez pas de tout ce qui est étranger. Mais, cela dit, consentez à marcher au second rang, ou même dans la foule, si une autre œuvre a pris une heureuse initiative. Nous avons besoin de nous défendre de l'amour-propre collectif, comme d'une forme funeste de l'individualisme. Pourvu que le bien se fasse, ne soyons pas jaloux si l'on ne nous donne que des participations modestes et effaçons-nous, si le bien commun le demande. Si notre part est souvent de servir, sachons voir la noblesse qui s'y attache et servons avec enthousiasme.

Si vous continuez de tenir cette attitude envers tous, individus et institutions, il reste à vous demander quelle attitude garder envers votre propre association diocésaine ?

Vous avez bien le droit de vouloir la fortifier. Vous y apprenez à être meilleurs. Si vous persistez à tâcher de « ne pas vous laisser vaincre par le mal, mais de vaincre le mal sous l'empire conquérant du bien », selon la recommandation de l'Apôtre; si vous ajoutez à votre zèle la note dominante de la confiance et de la bonne humeur que rien ne déconcerte, pas même les rebuffades et les ingratitude, n'en doutez pas, votre œuvre gagnera des recrues. On ne résiste pas à la bonté inlassable, désintéressée et surnaturelle.

* * *

Messieurs et chers collaborateurs, je vous confie le soin de prendre connaissance, avec vos jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, de l'enseignement contenu dans cette lettre, et de délibérer avec les confrères sur le meilleur moyen de mettre en œuvre ce programme de travail de notre jeunesse des écoles et ce programme de travail post-scolaire.

S. Exc. Mgr Parent va vous rencontrer dans vos paroisses. Ensemble vous allez délibérer et je sais que sa cordialité trouvera dans votre désir de développer les qualités catholiques, sociales, civiques et nationales de nos jeunes non seulement un encouragement, mais d'heureuses suggestions pratiques.

Je prie Dieu de bénir votre travail et de faire qu'en Lui préparant une jeunesse fidèle, nous Lui donnions un peuple parfait.

Tout dévoué en N. S.,

† GEORGES,
Év. de Rimouski.

11 février 1946.

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

LES ASSOCIATIONS NEUTRES

Nous avons déjà publié sous le titre : les Associations neutres (n° 349), une brochure qui contenait une lettre de S. Exc. Mgr Desranleau, évêque de Sherbrooke, en date du 21 novembre 1942, et plusieurs autres documents, dont une déclaration de Pie XI adressée à la présidente de l'Union internationale des Ligues catholiques féminines.

Pour compléter ce dossier sur une question de plus en plus à l'ordre du jour, nous reproduisons dans cette brochure le communiqué de S. Ém. le cardinal Villeneuve, archevêque de Québec, en date du 10 février 1946, et un extrait d'une lettre de S. Exc. Mgr Langlois, évêque de Valleyfield, publiée dans le Salaberry du 8 mars 1946.

Neutralité religieuse

Un article récent et diverses autres manifestations révèlent que la question est à l'ordre du jour. Sans entrer pour le moment dans une étude approfondie du sujet, rappelons simplement quelques principes élémentaires.

La neutralité ou indifférence religieuse peut se considérer soit du côté de l'objet, soit du côté des personnes.

Du côté de l'objet, il est clair que dans les actions ou dans les affaires humaines, il en est qui sont bonnes en soi, ou mauvaises en soi, ou indifférentes en soi. Par exemple, les actes de culte envers le vrai Dieu sont bons et religieux en soi; la franc-maçonnerie est mauvaise en soi; des entreprises ou groupements économiques sont indifférents en soi.

Mais du côté des personnes, cette indifférence n'existe plus. Car même les choses indifférentes doivent être dirigées actuellement ou virtuellement à la gloire de Dieu et à l'édification du prochain. De même, des groupements de personnes, fût-ce pour des intérêts d'ordre matériel ou d'ordre indifférent au point de vue religieux, doivent en principe être régis par les règles de la morale de Jésus-Christ, et contribuer à l'extension et à l'affermissement du royaume du Christ. Ce commandement sans doute n'oblige pas *semper et pro semper*, c'est-à-dire par des actes de tout instant, mais il oblige tout de même *semper*, c'est-à-dire qu'il oblige tout le temps aux actes opportuns.

D'où la neutralité religieuse, non seulement absolue à l'égard du vrai Dieu, mais relativement aux diverses confessions religieuses, même chrétiennes, est-elle inadmissible. Et, en raison des personnes, faut-il que toutes les organisations sociales et économiques favorisent la vraie religion, l'Église et les fidèles. Telle est la logique de la foi.

Si, en diverses conjonctures, il paraît mieux ne pas affirmer cette exclusivité catholique, pour éviter un plus grand mal, à savoir une plus grande injure à Dieu, une plus grande difficulté à établir le royaume de Dieu, ce n'est alors que par *tolérance* qu'on aura des relations avec des non-catholiques, afin de marquer à ceux-ci de bons égards, en vue de les attirer à la vraie religion et si possible de la leur faire embrasser. La *tolérance* toutefois n'est pas un *droit*; elle est une condescendance pour des raisons de meilleur bien; et elle ne peut se légitimer que dans la mesure où elle n'expose pas trop prochainement les catholiques eux-mêmes à perdre la foi ou à l'affaiblir.

* * *

Dans les institutions publiques, il appartient aux évêques, le Saint-Siège l'a souvent affirmé, de déterminer, selon les temps et les milieux, quelle mesure de tolérance est nécessaire et prudente. Les évêques de notre province ont toujours recommandé, conformément aux principes et en raison de l'apostolat social de l'Église, que les groupements sociaux et les organisations même d'ordre économique chez les nôtres se fassent ordinairement entre catholiques. Jusqu'à nouvel ordre, on doit s'en tenir à ces directives.

† J.-M.-Rodrigue Card. VILLENEUVE, O. M. I.,
Arch. de Québec.

A bord du *Queen Elizabeth*, le 10 février 1946.
Publié par la *Semaine religieuse de Québec*,
le 21 février 1946.

Sociétés neutres

Lettre de S. Exc. Mgr LANGLOIS

Il nous reste enfin à traiter, aussi brièvement que possible, une question à la fois importante et fort délicate que Nous avions d'abord crue oiseuse chez nous.

Dans nos bonnes campagnes, cette étude ne s'imposait pas; et Nous croyions que dans nos villes, en immense majorité catholiques, jamais on n'oserait mettre sur pied des associations et des clubs à la porte si basse que pour y entrer il faille plier l'échine et déposer jusqu'à son manteau ou son titre de catholique.

Nous avons bien déjà des sociétés mixtes, toujours sujettes à caution sans doute, mais que la prudence chrétienne et de fortes convictions religieuses pouvaient rendre généralement inoffensives.

Il en était ainsi dans le domaine du sport, de la finance, des affaires, et de certaines relations sociales inévitables en notre milieu.

D'année en année, cependant, les choses ont changé de face. Des sociétés secrètes, des clubs neutres sont devenus d'actualité. Avec un ensemble et une ténacité dignes d'une meilleure cause, ils se sont implantés en plusieurs villes de la province, et même dans notre diocèse. Ils y évoluent.

Des réunions qui se tenaient jadis à huis-clos, dans diverses loges, se font maintenant en public, avec fracas d'annonces. Des feuilles locales ordinairement mieux inspirées font de la réclame, donnent des comptes rendus et publient jusqu'à des sermons hérétiques. Pour mai prochain, on attend comme un événement glorieux pour Salaberry-de-Valleyfield, un Congrès des *Oddfellows*. Plusieurs admirateurs de ces nouveautés dangereuses se croient obligés, par une incroyable condescendance, de se mettre à la remorque des adversaires de leur croyance, sous prétexte de camaraderie, de progrès, de sociologie, et d'une plus large compréhension mutuelle dans tous les domaines de l'activité humaine, de la science, de l'intelligence. (Cf. *Le Rotary de Milan*, 1928, p. 85.)

Nous ne pouvons donc pas demeurer indifférents: Nous mériterions l'anathème prononcé par le prophète Isaïe à l'adresse des chefs d'Israël: « Vous êtes des chiens muets, incapables d'aboyer. » (*Is.*, XXVI.)

Aussi avons-Nous décidé de faire une mise au point.

Nous n'avons pourtant pas l'intention de reprendre en détail la thèse que plusieurs de Nos collègues dans l'épiscopat ont assez récemment développée, avec une clarté, une maîtrise et un esprit apostolique admirables. (Cf. *Lettre de S. Exc. Mgr Desranleau, Sherbrooke; Circulaire de Mgr Comtois, 24 décembre 1942.*)

Nous vous renvoyons pour documentation aux excellentes brochures publiées naguère par l'École Sociale Populaire, sous le titre: *les Associations neutres, Rotary et Maçonnerie, les Clubs sociaux neutres, etc.*

Nous avons constaté qu'il ne servirait de rien de rappeler à certains membres des clubs neutres les principes qui dominent en la matière: ils s'ingénient à n'y vouloir rien comprendre. Nous ne pouvons que prier l'Esprit-Saint d'éclairer leur intelligence et de toucher leur cœur.

Mais il faut mettre en garde ceux des nôtres qui avec la meilleure volonté du monde seraient exposés peut-être à se compromettre, après avoir pris pour des vérités inébranlables des assertions erronées, cent fois réfutées mais toujours répétées, que leur servent les fervents de la neutralité.

Il y a chez nous trois sortes d'associations dont il faut se défier:

1° La franc-maçonnerie et ses filiales. Personne n'y peut entrer sans encourir excommunication, refus des sacrements, privation de la sépulture ecclésiastique;

2° Les sociétés secrètes réprouvées sous peine de faute grave, comme les Oddfellows, explicitement condamnés par le Saint-Office (1894), les Knights of Pythias, les Sons of Temperance, l'Independent Order of Good Templars;

3° Les sociétés *suspectes*, ou soi-disant neutres, qu'on peut diviser en deux classes:

a) Celles qui conduisent plus directement à l'indifférentisme religieux, comme la Y. M. C. A. et sa comparse la Y. W. C. A., dénoncées également par le Saint-Siège (5 novembre 1920) et par le Synode de Québec (Décret 101);

b) Celles, enfin, qui pour des motifs d'opportunité n'ont pas été condamnées nommément, mais qui sont réprouvées en principe, à cause de leur caractère commun de neutralité.

La liste en est déjà longue et généralement connue. On peut en nommer quelques-unes: les Rotary, Kiwanis, Lions, Elks, Mooses, etc.

L'attitude des catholiques à l'égard des deux premières catégories est tout indiquée.

Au sujet de la troisième, il ne peut y avoir de doute quant aux Y. M. C. A. Que penser des autres ?

Écoutons les Pères du Concile plénier de Québec (1909).

Tous les archevêques et évêques du Canada, après Léon XIII (6 janvier 1895) et Benoît XV (2 juin 1915), ont donné aux catholiques de notre pays la même, unanime et concordante direction :

« A côté des sociétés formellement défendues par l'Église, il en existe d'autres sur lesquelles ne pèse pas une pareille condamnation, mais qui doivent être tenues pour suspectes par les catholiques. Ce sont toutes les sociétés d'ordre économique ou moral, qui font profession de neutralité religieuse, ouvrent leurs rangs aux hommes de toutes croyances, mettent toutes les religions sur le même pied de complète égalité, et que pour ces motifs on appelle *sociétés neutres*;... elles sont rarement inoffensives et causent presque toujours de graves préjudices aux catholiques qui s'y enrôlent. C'est pourquoi nous jugeons à propos de vous donner ici un solennel avertissement, et de vous répéter ce que Léon XIII disait aux évêques des États-Unis : « *Il faut fuir ces sociétés suspectes et dangereuses.* »

La *Revue dominicaine* de mars 1941 donne à ces directives une explication que Nous faisons nôtre :

« La neutralité absolue se réalise lorsqu'une société ou un club social fait abstraction de toute religion, et cela d'une façon consciente, réfléchie et méthodique; il présente délibérément à ses membres un idéal de vie humaine qui ne tienne aucun compte des données de la Révélation. Institué en dehors de toute préoccupation religieuse, il se donne en vertu de ses statuts comme ni hostile à la religion, ni sympathique: il l'ignore tout simplement.

« Une telle neutralité est quelque chose d'extrêmement dangereux. Elle implique une hérésie, une erreur dans la foi, à savoir la méconnaissance de la nécessité de la grâce et des moyens surnaturels pour conduire l'homme à son bonheur et à son salut.

« En effet, dans l'état présent de notre vie, étant donné le fait de la Révélation et l'expression de la volonté de Dieu à notre endroit, il y a de notre part obligation impérieuse de vivre sous la lumière de la raison surélevée par celle de la foi. Rejeter cette obligation constitue une faute grave et entraîne la perte de l'âme. De sorte qu'au concret nos fins natu-

relles et surnaturelles ne peuvent être atteintes par d'autres moyens que ceux apportés par le Christ. »

Et même si l'une ou l'autre des sociétés neutres n'allait pas jusqu'à faire abstraction de toute religion, de façon réfléchie et méthodique, comme on vient de le voir, et permettait d'émettre n'importe quelle opinion sans autre restriction que celle de ne compromettre en rien la liberté des opinions religieuses des associés, une telle neutralité n'est guère plus rassurante, et un catholique ne saurait en faire profession, car, selon le même Concile de Québec déjà cité, un catholique ne peut admettre que toutes les religions sont égales, puisqu'il sait que la vérité est *une*, et que la vérité c'est le Christ vivant en son Église jusqu'à la consommation des siècles. (*Act. du C. P.*, p. 20.)

Est-il vraiment nécessaire d'en dire davantage pour amener nos catholiques à leur devoir et les empêcher de s'engager dans des voies pernicieuses ?

Nous entendons quand même une objection assez spécieuse. Comment se fait-il, dit-on, qu'il n'y ait pas *une seule et même attitude* de la part de tous les chefs des Églises particulières du Canada ?

A quoi Nous répondrons d'abord que l'objection porte à faux, car il y a sur le sujet uniformité complète: les Pères du Concile plénier cités plus haut représentaient le Canada tout entier, et ils ont parlé *ex professo*. Où peut-on trouver plus d'uniformité ?

En second lieu, y eût-il quelque dissidence dans le cours de la vie, nous n'avons pas à nous en troubler, et voici pourquoi :

Saint Augustin ayant fustigé les fidèles d'Hippone, où il était vicaire, à cause des orgies qu'ils se permettaient jusque dans le lieu saint, put constater bientôt qu'on n'arrête pas en un instant des abus qui flattent la nature. Les passions soulevées firent entendre de menaçantes protestations. Le saint prêtre n'en fut pas énérvé; et comme ses auditeurs alléguaient pour excuse que ses prédécesseurs n'avaient pas agi de la sorte, et qu'ailleurs même on fermait les yeux sur ces prétendues horreurs: « Pourquoi, disaient-ils, ces corrections ? Ceux qui n'ont pas défendu ces agapes n'étaient donc pas chrétiens ? »

Augustin leur fit remarquer que certaines impuissances en face d'excès condamnables ne justifient pas toujours le silence de ceux qui sont mieux à même de combattre le mal.

« Si par le passé, ajoutait-il, on a cru devoir se taire par compassion pour la faiblesse, il est temps que ceux qui tiennent

à se dire et à être chrétiens commencent à vivre selon la volonté du Christ, et qu'ils repoussent, étant chrétiens, ce qu'on avait cru pouvoir permettre pour les inviter à le devenir. » (Cf. S. Aug. à Alype, év. de Thagaste, an 395.)

Cette explication de saint Augustin est aussi notre excuse.

Il a pu arriver que dans des milieux à majorité non catholique, des chefs d'Églises aient cru devoir fermer les yeux sur des institutions mixtes ou neutres: cela ne comporte aucune approbation de la part de l'Église elle-même. Et ces chefs eussent-ils approuvé pour leurs ouailles, et pour des raisons purement locales, des groupements *suspects*, il n'y aurait pas lieu de s'en autoriser pour en faire autant dans les centres catholiques.

Les directives de la sainte Église demeurent les mêmes. Le canon 684 du *Codex J. C.* dit en toutes lettres: « Sont dignes de louange les fidèles qui entrent dans des associations érigées ou au moins recommandées par l'Église; qu'ils soient en garde, au contraire, contre les sociétés secrètes, condamnées, séditionnaires, suspectes, ou qui cherchent à se soustraire à la vigilance de l'Église. »

Quant aux clercs, le 4 février 1929, à la question posée par plusieurs évêques, à savoir s'ils pouvaient permettre à leurs prêtres de devenir membres du Rotary, ou au moins d'assister aux réunions des affiliés, le Saint-Siège, par la Sacrée Congrégation Consistoriale, répondit: *non expedire*; ce qui équivalait sûrement à une défense dans le langage poli des Congrégations.

C'est précisément à la suite de cette consultation que des prêtres distingués, d'abord intéressés au Rotary Club, cessèrent absolument d'y mettre le pied, à plus forte raison d'y adresser la parole.

Que, par la suite, quelques arriérés de la république voisine, ou d'ailleurs, se soient laissé prendre au piège aimablement tendu, sous prétexte d'édification à donner ou de fonds à percevoir pour des œuvres en elles-mêmes excellentes, et soient venus à tour de rôle avec des civils et des pasteurs protestants péroter dans nos hôtelleries, sans aucun mandat, cela est regrettable pour sûr, mais on n'en peut déduire qu'une leçon: c'est que leur exemple et leurs discours n'ont servi que de prétexte aux amis des sociétés neutres et suspectes pour discuter l'autorité de leurs chefs légitimes et se plaindre, à la manière des hérétiques, de la prétendue intolérance catholique.

Loin de Nous la prétention de parler à d'autres qu'à nos propres diocésains: chaque Ordinaire sait ce qu'il convient de faire chez lui.

Nos remarques ne s'adressent pas non plus à nos frères séparés, dont Nous connaissons la bonne foi et les précieuses qualités. Que pour des fins qui les regardent ils s'organisent entre eux, Nous n'avons pas à y voir. Nous les croyons sincères et les admirons tant que leur prosélytisme ne devient pas une menace pour Notre troupeau.

Que les non-catholiques entrent dans des clubs neutres, ils n'ont rien à perdre, étant donné qu'en vertu du *libre examen*, ils ne sont liés par aucune doctrine. Il n'en est pas ainsi des catholiques qui croient à la Révélation, à l'Église, à son enseignement infaillible, à sa morale et à sa discipline. Ils savent qu'il ne saurait y avoir d'équivalence entre la vérité et l'erreur, et que mettre sur le même pied ces deux contraires ce serait renoncer à la foi de son baptême.

Aussi bien ne serait-ce pas être piètre catholique que de ne vouloir écouter l'Église que sous menace des pires condamnations? Les vrais catholiques, ayant la mentalité qui convient à leur état, n'attendent pas des ordres formels. Avant de monter dans une barque incertaine, ils savent prendre conseil, et si par mégarde ils y sont entrés, dans leur délicatesse de conscience, dût-il leur en coûter quelque désagrément, ils disent avant qu'il ne soit trop tard: *Ergo erravimus!*... nous avons fait erreur!... et ils agissent en conséquence.

Votre bien dévoué en Notre-Seigneur,

† J.-Alfred LANGLOIS,
Évêque de Valleyfield.

Table des matières

NOTRE JEUNESSE

Avant-propos	1
A qui nous faisons appel: notre jeunesse diocésaine.....	1
Notre jeunesse doit d'abord prendre sa part à l'Action catholique de la famille et doit vivre de la vie de la paroisse ou de l'institution où elle se forme.....	2
Les trois grandes tâches de l'union catholique de notre jeunesse diocésaine. Leur opportunité actuelle.....	3
I. — Le premier grand objet des groupements catholiques de jeunes doit être leur perfectionnement chrétien ...	7
Il faut que le chrétien tende à la perfection s'il veut assurer son salut et aider au salut des autres.....	7
Les degrés du perfectionnement d'après l'idée qu'on se fait, en principe et en pratique, de la vie chrétienne elle-même.	8
a) Idéal intéressé.....	9
b) Idéal de beauté morale.....	9
c) Idéal du service religieux.....	10
d) L'essence de la vie chrétienne: l'état de charité.....	11
Force de la conscience chrétienne soutenue par la conviction aimante de la présence de Dieu.....	12
Instruments d'entr'aide spirituelle.....	13
La méditation et son effet sur la vie intérieure.....	13
Les lectures et le goût de la rectitude du cœur.....	15
Les forces du mal en notre temps.....	15
II. — Le deuxième grand objet des groupements catholiques de jeunes doit être leur formation à la vie sociale	17
La pensée du Pape sur les rapports de l'Action catholique et de la vie professionnelle.....	17
Applications de cet enseignement du Pape: la neutralité est un mythe dangereux.....	18
Votre Union catholique de la Jeunesse diocésaine doit, à la lumière de la doctrine de l'Eglise, contribuer à vous former à la pratique de la justice sociale et de la charité sociale.	23
Les données fondamentales de la doctrine sociale de l'Eglise.	25
Justice sociale et charité chrétienne.....	28
Application pratique des exigences de la justice et de la charité sociale: les institutions recommandées.....	30

III. — Le troisième grand objet des groupements catho- liques de jeunes doit être de leur servir d'école de ci- visme chrétien, de patriotisme sain.....	34
La formation civique qui presse, en effet, doit consister de bonne heure à inspirer à nos jeunes une charité sociale qui les engage à mieux observer les obligations de la jus- tice sociale.....	34
Il faut que nos jeunes se perfectionnent en ayant au cœur de l'intelligente sympathie pour les œuvres mises au ser- vice des forces sociales.....	35
a) Forces morales.....	36
b) Forces matérielles.....	37
c) Forces de gouvernement.....	41
L'Etat et l'éducation patriotique.....	41
Notre jeunesse et son action sur le milieu paroissial et dio- césain.....	46

LES ASSOCIATIONS NEUTRES

Neutralité religieuse.....	51
Sociétés neutres.....	53

ACTES PONTIFICAUX



1. Encyclique « *Vix pervenit* » sur les contrats (Benoît XIV);
Encyclique « *Acerbo nimis* » sur l'enseignement de la doctrine chrétienne (Pie X).
2. Action féminine:
Apostolat de la jeune fille; Devoirs de l'ouvrière; Obligations de la femme dans la vie sociale et politique (Allocutions de Pie XII).
3. Syndicats et œuvres économique-sociales:
Léon XIII, Pie X, Benoît XV, Pie XI, Pie XII.
4. Le Règne du Christ (Pie X);
Encyclique « *E supremi apostolatus* » sur la restauration dans le Christ;
Encyclique « *Il fermo proposito* » sur l'Action catholique.
5. Autour du Consistoire (Pie XII)
Message de Noël;
Allocution au Consistoire secret;
Allocution aux nouveaux cardinaux;
Allocution au corps diplomatique.

PARAÎTRONT BIENTÔT

- PIE X. — Lettre sur *le Sillon*.
- PIE XI. — Encyclique *Non abbiamo bisogno* sur l'Action catholique et le fascisme.
- PIE XII. — Allocutions à des groupes d'auteurs et d'artistes, de cinéastes, de directeurs de sociétés de radiodiffusion, de médecins, d'instituteurs.
- PIE XII. — Lettres et allocutions sur l'Apostolat de la Prière, sur la question sociale, sur le sport.
- PIE XII. — Encycliques sur le Concile de Trente, l'Église ruthène, etc.

ACTES PONTIFICAUX



La reprise des relations postales avec l'Europe et les nombreux discours et lettres du Souverain Pontife qu'elles nous apportent nous ont amené à créer une nouvelle collection consacrée à ces documents. Jusqu'ici ils paraissaient dans les collections de l'École Sociale Populaire ou de l'Œuvre des Tracts. Leur nombre croissant et leur importance leur valent d'être classés à part.

Nous ne nous contenterons pas cependant des documents actuels. Il est tel écrit ou discours de Papes précédents qui conservent toute leur actualité et n'ont pas été publiés en brochure au Canada. On aimera à en avoir le texte.

Les « Actes Pontificaux » paraissent à intervalles irréguliers suivant l'abondance des documents. De format égal, — ce qui en facilite la reliure, — le nombre des pages cependant varie, ainsi que le prix de chaque fascicule. On peut adresser dès maintenant le montant de \$1.00 au Secrétariat de l'E. S. P. Cette somme donnera droit à tous les fascicules qui seront publiés jusqu'à épuisement du montant. Nous pouvons fournir à ceux qui le désirent les fascicules déjà parus.

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE.

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE
1961, rue Rachel Est
MONTRÉAL - 34

Veillez m'inscrire comme abonné aux Actes Pontificaux à partir du n°.....

Ci-inclus la somme de \$1.00.

Nom.....

Adresse.....

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

- 183-184. *La Paroisse au Canada français.*
R. P. Adélar Dugré, S. J.
185. *L'Eglise, nos maux sociaux et l'ouvrier catholique.*
Abbé J.-Ad. Sabourin et R. P. Schelpe, S. J.
186. *L'Industrie chimique et le Canada.*
R. P. Pierre Fontanel, S. J.
187. *Le Travail des jeunes filles.*
Mme W. Raymond
188. *Les Communautés religieuses et la Cité.*
Juge C.-E. Dorion
189. *Les Œuvres dans la Cité.*
R. P. Bonhomme, O. M. I.
190. *Le Syndicalisme catholique canadien.* E. S. P.
191. *La Semaine sociale de Chicoutimi.*
Wilfrid Guérin
192. *L'Eglise et la question syndicale.*
PP. Arendt et Muller, S. J.
193. *Nos Orphelins.* Sœur Allaire, etc.
- 194-195. *Encyclique sur l'éducation de la jeunesse.*
S. S. Pie XI
196. *L'Enseignement religieux.* S. G. Mgr Ross
197. *La Semaine du dimanche.* XXX
199. *La Préférence aux Syndicats catholiques.* XXX
200. *Pour le bon journal.*
Abbé A. Robert et O. Héroux
201. *Le Sens catholique.*
E. Mercier et G. Ladouceur
- 204-205. *Instruction ou Education.* Esdras Minville
206. *En Russie soviétique.* E. S. P.
- 207-208. *Manuel antibolchevique.* E. S. P.
209. *La Participation des laïques à l'apostolat.*
Antonio Perrault
- 210-211. *L'Encyclique « Quadragesimo anno ».*
S. S. Pie XI
212. *Le Mariage chrétien.* R. P. Adélar Dugré, S. J.
- 214-215. *L'Etat et le mariage.* Juge C.-E. Dorion
216. *L'Action sociale des prêtres de Belgique.*
R. P. Albert Muller, S. J.
- 217-218. *Cahier anticommuniste.* E. S. P.
219. *Pour la colonisation.* E. S. P.
220. *La Rêve communiste.*
R. P. Thomas-M. Lamarche, O. P.
221. *Pour la Paix.* E. S. P.
225. *La Profession agricole.*
Abbé Georges-M. Bilodeau
226. *Les Opérations de Bourse et leur moralité.*
R. P. Bournival, S. J.
227. *Le Retour de la mère au foyer.*
Rde Sr Gérin-Lajoie
228. *La Place des enfants n'est pas au cinéma.*
E. S. P.
- 232-233. *Pour la Restauration sociale au Canada.*
E. S. P.
237. *L'Agriculture, base économique d'une nation.*
Abbé Edouard Beaudoin
238. *L'Œuvre de la Colonisation.* Esdras Minville
241. *L'Encyclique « Quadragesimo anno ».*
Abbé Philippe Perrier
- 251-252. *Journées anticommunistes — I.* E. S. P.
253. *Journées anticommunistes — II.* E. S. P.
- 254-255. *La Menace communiste au Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
257. *Le Chômage de la jeunesse.* E. S. P.
- 258-259. *Déclaration — Thèses — Statuts.*
Ligue de la Classocratie
Entente Internationale
262. *Le Kominern.*
263. *L'Encyclique « Immortale Dei ».*
S. S. Léon XIII
264. *Allocations familiales.* Claire Hoffner
265. *Les Relations avec Moscou.* E. S. P.
266. *La Crise libératrice.* R. P. Albert Muller, S. J.
267. *Le Syndicalisme catholique au Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
- 269-270. *Les vingt-cinq ans de l'E. S. P.*
En collaboration
Esdras Minville
272. *Comment établir l'organisation corporative au Canada.*
Esdras Minville
273. *L'Orientation professionnelle.*
Abbé Irénée Lussier
- 274-275. *Pour le Christ-Roi et contre le communisme.*
E. S. P.
276. *Les Exercices spirituels.*
R. P. Archambault, S. J.
277. *Petit Catéchisme anticommuniste.*
P. Richard Arès, S. J.
278. *La Vérité sur l'Espagne.*
Cardinal Isidro Goma Tomas
279. *L'Action catholique spécialisée.*
R. P. Adrien Malo, O. F. M.
- 280-281. *Encycliques « Dicitur Redemptoris » et « Mit brennender Sorge ».* S. S. Pie XI
282. *La Formation sociale dans nos collèges classiques.* Abbé Damien Robert
283. *Le Vendredi saint de l'Eglise d'Espagne.*
Secrétariat des C. M.
284. *La Coopération économique.*
Abbé L. Beaugerard et Jean-B. Cloutier
285. *Le Syndicalisme national catholique.* E. S. P.
286. *La Malfaisance du capitalisme actuel.*
Abbé Georges Côté
287. *L'Action catholique au Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
288. *Le Problème rural.* Nos Evêques
- 289-290. *Catéchisme de l'organisation corporative.*
P. Richard Arès, S. J.
291. *Encyclique « Libertas praestantissimum ».*
S. S. Léon XIII
292. *Jeunesse et politique.* Jean Filion
293. *Pour que cite notre français.*
P. Gabriel La Rue, S. J.
294. *L'Action catholique et les religieuses.*
R. P. Archambault, S. J.
295. *Petit Catéchisme d'éducation syndicale.*
P. Richard Arès, S. J.
296. *L'Industrie dans l'économie du Canada français.*
Olivier Asselin
297. *Pour un ordre nouveau.*
Mgr Desranleau et le Cardinal Villeneuve
298. *Mentalité communiste.* Mgr J. T. McNicholas
299. *Lettre pastorale collective sur la tempérance.*
Nos Evêques
300. *La Nationalisation des entreprises.*
Mgr Wilfrid Lebon
303. *Une enquête sur le communisme à Québec.*
Edouard Laurent
304. *Un pays qui a ruralisé son enseignement primaire.*
François-Xavier Boudreault
305. *L'Eglise et les grands problèmes de l'heure présente.* S. Exc. Mgr Carton de Wiart
306. *Le Corporatisme professionnel.* Maxim. Caron
307. *La Législation anticommuniste dans le monde.*
E. S. P.
308. *La Paix.* S. S. Pie XII
309. *L'Espagne au sortir de la guerre.*
R. P. Joseph Ledit, S. J.
310. *Lettre encyclique « Summi Pontificatus ».*
S. S. Pie XII
311. *Tempérance.* Dr Jean-Charles Miller
312. *Vers un ordre nouveau par l'organisation corporative.* F.-A. Angers, L.-M. Gouin,
E. Gibeau, M. Caron, R. Arès, S. J.

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

313. *La Canalisation du Saint-Laurent.*
Paul-Henri Guimont
314. *Notre relèvement économique.*
R. P. Archambault, S. J.
315. *L'Église et l'ordre social.* Episcopat américain
316. *Notre dimanche chrétien.*
S. Exc. Mgr Anastase Forget
317. *Le Samaritanisme moderne ou Service social.*
R. P. Emile Bouvier, S. J.
318. *Radicalisme moderne.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
- 319-320. *La Jeunesse et l'Action catholique.*
R. P. Archambault, S. J.
321. *Le Racisme.* R. P. Arthur Caron, O. M. I.
322. *Les Jésuites.* Jean Guiraud
323. *L'Éducation nationale.* Abbé P.-Em. Gosselin
324. *Les Religieux et l'Action catholique.*
R. P. Archambault, S. J.
325. *La Reconstruction de la France.* E. S. P.
326. *La Communauté des saints. (Allocutions et lettres — I)*
S. S. Pie XII
327. *La Situation démographique de la France.*
Georges Pernot
328. *La Restauration sociale.* Nos Evêques
329. *Les Bases d'une paix juste. (Allocutions et lettres — II)*
S. S. Pie XII
330. *Causeries sur les encycliques.* E. S. P.
331. *L'Esprit de l'Action catholique d'après Pie XII.*
R. P. Archambault, S. J.
332. *Par delà les guerres.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
333. *La Restauration de la famille française.*
E. S. P.
334. *La Société contemporaine.* Abbé A. Roux
335. *L'Ordre nouveau. (Allocutions et lettres — III)*
S. S. Pie XII
336. *L'Action catholique et la politique.*
Léo Pelland, C. R.
337. *La Franc-Maçonnerie.* S. S. Léon XIII
338. *Charte du Travail.* E. S. P.
339. *L'Assistance à l'Enfant sans Soutien (Trois-Rois-Prêtres).* Abbé Charles-Edouard Bourgeois
341. *Providence divine. (Allocutions et lettres — IV)*
S. S. Pie XII
342. *Le Travail féminin et la guerre.* E. S. P.
343. *Qu'est-ce qu'un catholique pratiquant?*
S. Exc. Mgr Courchesne
344. *Jubilé épiscopal. (Allocutions et lettres — V)*
S. S. Pie XII
345. *Le Droit de Suffrage.* Georges Pelletier
346. *L'Expérience communiste sociale en Russie.*
B. S.
347. *L'Organisation corporative au service de la démocratie.*
Maximilien Caron
348. *Les Bienfaits du mariage. (Allocutions et lettres — VI)*
S. S. Pie XII
349. *Les Associations neutres.* Mgr Desranleau
350. *Petit Guide moral du législateur.*
P. Richard Arès, S. J.
351. *Le Problème des jeunes qui ne fréquentent plus l'école.* J. O. C.
352. *Le plus grand péril.* R. P. Archambault, S. J.
353. *Ce Secrétariat permanent d'Éducation.*
R. F. Léopold, C. S. C., M. A.
354. *Message de Noël 1942. (Allocutions et lettres — VII)*
S. S. Pie XII
355. *L'Organisation corporative portugaise.*
Oliveira Salazar
356. *Les Sources de l'Action catholique.*
R. P. Archambault, S. J.
357. *Le Rôle du gérant municipal.* G.-E. Marquis
358. *L'Épargne.* J.-M. Leduc, N. P., A. Rioux
359. *Soucis de l'Église. (Allocutions et lettres — VIII)*
S. S. Pie XII
- 360-361. *Pour un Ordre meilleur.*
R. P. Archambault, S. J.
362. *Les Allocutions familiales au Canada.*
Mlle D. H. Stepler
363. *Message au monde entier. (Allocutions et lettres — IX)*
S. S. Pie XII
364. *Qui réorganisera l'Europe?* Théodore Aubert
365. *L'Église et le nationalisme.*
P. Richard Arès, S. J.
366. *Tout un peuple se dresse...* E. S. P.
367. *Catéchisme du Citoyen — I.*
R. P. Bonaventure Pélouin, O. F. M.
368. *Écoles « nationales ».* R. P. L. C. de Léry, S. J.
369. *L'Aide à la Colonisation.* En collaboration
370. *Le Droit, soutien de l'ordre international.*
Antonio Perrault
371. *Pour restaurer la famille.*
R. P. Archambault, S. J.
372. *Contre la prostitution.* E. S. P.
- 373-374. *Semaine nationale de la Famille.*
E. S. P.
375. *La Démocratie. (Allocutions et lettres — X).*
S. S. Pie XII
376. *Catéchisme du Citoyen — II. (Devoirs de l'électeur).* R. P. Bonaventure Pélouin, O. F. M.
377. *La libération de la classe ouvrière.* Paul Bacon
378. *La Colonisation dans le Québec.* E. S. P.
379. *Réforme de l'entreprise.* Patrons chrétiens
380. *La Cité nouvelle.* U. E. H.
381. *Le vingt-cinquième anniversaire des Semaines sociales du Canada.* E. S. P.
382. *Culture de la liberté au foyer et à l'école.*
R. P. Alcantara Dion, O. F. M.
383. *La Moralité publique.*
P. Archambault, S. J.
384. *La situation du catholicisme au Canada.*
Mgr Paul Bernier
385. *Le Règne social de Jésus-Christ.*
S. Exc. Mgr Douville
386. *Le problème de la nationalisation.*
PP. Villain et Bigo, S. J.
- 387-388. *Notre Jeunesse.* S. Exc. Mgr Courchesne

N. B. — Les numéros omis sont épuisés

L'École Sociale Populaire laisse à chacun de ses collaborateurs
la responsabilité de ses écrits.

